Ville d'Annemasse
Direction Générale
/CM/462375

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt janvier, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, maire d'Annemasse

Présents : MM. les membres du conseil municipal en exercice

Absents représentés :
Madame ZAGHOUANE Laetitia
Madame ALI-AHMAD Christina
Madame MELINE Sylvie
Madame BOUCHÉ Maryline
Madame REY Emilie
Madame FAVRE Nicole

Mandataires :
Monsieur BOUCHER Michel
Madame LOUNIS Louiza
Monsieur MINCHELLA Eric
Madame SAILLET Mylène
Monsieur BENATTIA Salah
Madame DURET-NASR Caroline

Absents excusés :

Absents :
Monsieur SAGE-VALLIER Bernard
Monsieur BENOIST Jean-Pierre
Monsieur CAPASSO jean (élu suspendu)

Secrétaire de Séance : Madame LACHENAL Dominique

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance.

OUVERTURE DE LA SEANCE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux des séances du 18 septembre et du 16 octobre 2014 seront proposés à l'approbation du conseil municipal lors de la séance du 19 février 2015.

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Affaires Générales

Marchés publics

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

AFFAIRES GENERALES

Marchés publics

1) Adhésion de la Ville à l'Association des Acheteurs Publics (AAP)

POLE ADMINISTRATION

Finances

2) Débat sur les Orientations Générales du Budget (DOGB) 2015

3) Mandatement avant le vote du Budget Primitif 2015 - Dépenses d'investissement

4) Subventions de fonctionnement à diverses associations - Mandatement des 3/12èmes

Ressources Humaines

5) Information au conseil municipal - Avancements de grade intervenus dans les trois années précédant la mise à la retraite des agents

6) Tableau des effectifs – Modification

POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE

Urbanisme et Travaux

7) Acquisition foncière - Terrain rue du Planet

8) Acquisition foncière - Terrain rue du Vernand

9) Plan local d'urbanisme - Approbation de la modification n°5

10) Ecole Camille Claudel - Demande de subventions

11) Infrastructure de télécommunication quai d'Arve - Approbation du contrat de cession en faveur du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

12) Achat d'électricité et de services associés - Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes coordonné par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

POLE SERVICES AUX HABITANTS

Affaires Scolaires

13) Carte scolaire - Intégration d'une nouvelle voie

14) Assistant d'éducation en dehors du temps scolaire – Signature d'une convention entre le collège Michel Servet et la ville d'Annemasse

POLE RAYONNEMENT DE LA VILLE

Affaires Culturelles

15) Adhésion de la Ville à la Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM)

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Maire : « *Mesdames, Messieurs, si vous voulez bien prendre place. Je voudrais d'abord saluer tous les élus, dont certains que je n'ai pas encore pu saluer car nous étions entre le panettone et le vin du Sud*, et c'était très agréable. Puis je voudrais saluer le public présent et la presse.*

* Ndlr : la séance a été précédée d'une réception avec l'Association de la Communauté Italienne (ACLI)

Je voudrais dire, en ce début d'année, que c'est le premier conseil et que c'est un conseil qui fait suite à des événements dramatiques que nous avons connus, aux actes de barbarie qui ont été condamnés par une foule immense, et par le monde entier. Les valeurs de la République ont été attaquées, et elles le sont d'ailleurs encore. La mobilisation citoyenne a été exceptionnelle. Je crois qu'on a attaqué la République mais que nous avons montré que la République était debout. Et, au sein de cette République, la commune est le creuset du « vivre ensemble » parce que c'est bien cela l'enjeu aujourd'hui : c'est la capacité que nous allons avoir de construire le « vivre ensemble ».

Et nous, élus locaux, nous avons une responsabilité particulière parce que c'est dans la commune que se tissent les premiers liens et que se construisent les premiers éléments de citoyenneté. Et je crois que notre responsabilité est de faire en sorte que par nos actes, par nos décisions, chacun trouve sa place dans la société, dans la ville, en respectant l'autre, pour que l'acceptation des différences soit pleinement au cœur de la vie communale. Je crois que c'est le message qui est avancé.

Et au-delà de toutes nos appréciations qui peuvent être politiquement différentes, nous avons aujourd'hui, plus qu'hier, une responsabilité toute particulière pour que nous manifestions notre volonté d'unité dans ce qui doit nous rassembler. Nous sommes, nous devons être exemplaires pour que la citoyenneté soit au cœur de la pensée et de l'action de chacun. Et pour montrer notre détermination citoyenne et rendre hommage à l'ensemble des victimes du terrorisme, je vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence.

Ndlr : **l'assemblée observe une minute de silence**

Je vous remercie.

Avant de commencer ce conseil municipal, je voudrais vous présenter la Direction Générale de la Ville, au complet : vous connaissez le Directeur Général des Services, Monsieur LEJEUNE, vous connaissez Madame PEZOUS et Monsieur ANTELME qui ont des responsabilités plus particulièrement sur le secteur technique. Nous accueillons Madame Aissia KERKOUB qui est notre nouvelle Directrice Générale Adjointe des Services. Voilà. Aissia est avec nous, elle arrive de Saint-Étienne et elle a rejoint l'équipe. Et donc l'équipe de la Direction Générale de la Ville d'Annemasse est au complet. Bienvenue.

J'ai des procurations (cf. page 1).

Je vous propose un secrétaire de séance, ou une secrétaire de séance. Comme il y a beaucoup de choses relatives au budget, nous allons demander à Madame LACHENAL d'assurer le secrétariat, si vous voulez bien.»

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.

Madame LACHENAL est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Monsieur le Maire : « *En ce qui concerne les procès-verbaux des séances du 18 septembre et du 16 octobre 2014, ils seront proposés à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance du 19 février 2015.*

Vous avez également la liste des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités. Et, comme d'habitude, si vous avez des questions, vous pouvez interroger la Direction Générale. »

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Affaires Générales

*** Décision n° 2014.369 –** La Bioussaie – Location temporaire et dans l'urgence du studio 406

*** Décision n° 2014.373** - Renouvellement d'une concession au cimetière n° 3 – Mme LACHAOUI

*** Décision n° 2014.374** – Convention d'occupation précaire pour les locaux situés 2, 4, 6 et 8 rue Louis Armand et 2 place de la Gare

*** Décision n° 2014.375 –** Prestation de la Croix Rouge Française pour la manifestation « Bonjour l'Hiver »

*** Décision n° 2014.380** – La Bioussaie – Location du studio 106

*** Décision n° 2014.381** – La Bioussaie – Location du studio 305

*** Décision n° 2014.382** – Convention d'occupation précaire avec astreinte pour un logement situé 2 rue du Mont-Gosse

*** Décision n° 2014.383** – Convention de recherche d'optimisation des dépenses dans le domaines des charges sociales (hors cotisations accidents du travail) – Société CTR

*** Décision n° 2014.384** – Prêt de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

*** Décision n° 2014.385** – Prêt de 3 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes

*** Décision n° 2014.386** – Contrat de service E_DEMAT – Logiciel pour les échanges sécurisés de données d'état-civil – Société ARPEGE

*** Décision n° 2014.387** – Avenant au contrat de maintenance du logiciel CONCERTO V5 – Gestion et facturation des activités scolaires, périscolaires et petite enfance – Société ARPEGE

*** Décision n° 2014.388** – Contrat d'hébergement du logiciel SIGB KOHA – Système d'information et de gestion bibliothécaire – Société PROGILONE

*** Décision n° 2014.389** – Avenant au contrat de maintenance du logiciel MARCO – Gestion des marchés publics – Société AGYSOFT

*** Décision n° 2014.390** – Recours au cabinet FIDAL – Assistance contentieuse Affaire ROSNOBLET/COMMUNE D'ANNEMASSE – Recours à l'encontre de l'arrêté municipal d'alignement du 10 juin 2014 devant le Tribunal d'instance d'Annemasse

*** Décision n° 2014.393** – Mission d'assistance à la mise en œuvre d'un projet de service dans le cadre d'une démarche d'analyse organisationnelle du service Education-Jeunesse – Cabinet ANCOE

*** Décision n° 2014.394** - Délivrance d'une concession au cimetière n° 2 – M. DE ALMEIDA

*** Décision n° 2014.395** – Prestation de restitution de comptes-rendus à partir d'une bande son – Société SPECINOV

*** Décision n° 2014.396** – Actualisation des tarifs des jardins familiaux au 1er janvier 2015

*** Décision n° 2014.397** – Actualisation des tarifs du complexe Martin Luther King et des salles de la Mairie au 1er janvier 2015

*** Décision n° 2014.398** – Actualisation des tarifs des prestations réalisées en régie et de location du matériel des fêtes au 1er janvier 2015

*** Décision n° 2014.399** – Actualisation des tarifs de la Bibliothèque et de l'Auditorium au 1er janvier 2015

*** Décision n° 2014.400** – Actualisation des tarifs d'occupation du domaine public et des cimetières au 1er janvier 2015

*** Décision n° 2014.401** – Actualisation des tarifs de la fourrière au 1er janvier 2015

*** Décision n° 2014.402** – Contrat de maintenance du logiciel eGestat – Gestion de files d'attente – Société ESII

*** Décision n° 2014.403** – Convention d'occupation précaire pour le local situé 4 rue Louis Armand

*** Décision n° 2014.404** – Convention d'occupation précaire pour la mise à disposition de locaux aux assistantes sociales du Conseil général.

*** Décision n° 2015.001** – Prise à bail du local appartenant à M. CHAMRAR situé 3 place du Jumelage

*** Décision n° 2015.002** – Renouvellement d'une concession au cimetière n° 2 – Mme COTTURE

*** Décision n° 2015.003** – Délivrance d'une concession au cimetière n° 3 – Mme ZLOBINSKI (annule et remplace la décision n° 2014-360)

*** Décision n° 2015.004** – Contrat de diffusion du Journal d'Informations Municipales – La Poste

*** Décision n° 2015.005** – Contrat de maintenance des serveurs Pingoo des écoles de la ville d'Annemasse pour l'année 2015 – AZIMUT TECHNOLOGIE

Marchés publics

* **Décision n°2014.370** – Contrat d'entretien de divers matériels de cuisine au complexe Martin Luther King passé avec SAVEC – 74 Vétraz-Monthoux. Le montant de la mission s'élève à :
- contrat de base : 440 € HT/an
- tarif dépannage : main d'œuvre horaire (55,72 € HT), forfait de déplacement (25,33 € HT)
- taux de majoration des pièces de rechange : 35 %
Durée du contrat : 1 an (du 01/01/2015 au 31/12/2015), renouvelable par décision expresse de la ville par période d'un an (3 fois soit jusqu'au 31 décembre 2018)
Les prix sont réputés fermes en 2015 puis révisables annuellement.

* **Décision n° 2014.371**– Contrat de location d'une fontaine de dégraissant Bio pour le service Parc Autos passé avec SEVIA - 78 ECQUEVILLY, après consultation (seuil 1) auprès de 2 opérateurs économiques. Le contrat actuel avec Renault Duvernay Annemasse est sous-traité en totalité à SEVIA ; il convient de le passer directement avec SEVIA ou un autre prestataire.
Le montant de la prestation s'élève à :
99,00 € HT par mois (118,80 € TTC) soit 1 425,60€ TTC par an, comprenant la livraison, l'installation et la location de la fontaine Bio Eco avec formation des utilisateurs, puis une fois par an, livraison et installation de 120 litres de Bio liquide 722 et de 6 tablettes micro-organisme et nettoyage des filtres, vidange/remplissage, vérification du bon fonctionnement puis collecte et traitement du produit usagé (les produits sont facturés).
Durée du contrat : 3 ans (du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017).

* **Décision n°2014.372**– Contrat d'entretien du portail du parc des services techniques avec COPAS SYSTEMES – 69 Caluire après consultation (seuil 1). Le contrat actuel passé avec E-MOTIK arrive à échéance au 31/12/2014.
Le montant de la mission s'élève à :
- contrat de base : 95 € HT/an
- tarif dépannage : main d'œuvre horaire (63 € HT), forfait de déplacement (68 € HT)
- taux de majoration des pièces de rechange : 13 %

Durée du contrat : 1 an (du 01/01/2015 au 31/12/2015), renouvelable par décision expresse de la ville par période d'un an (3 fois soit jusqu'au 31 décembre 2018)

* **Décision n°2014.376** – Travaux de construction de l'école Camille Claudel – Résiliation du lot n°6 Parement de façades briques attribué à l'entreprise BEKCI SAS – 73 La Ravoire.
Cette résiliation est prononcée pour faute du titulaire selon les dispositions de l'article 46.3.1 du CCAG applicable aux marchés de travaux, visé dans les pièces du marché.
Une consultation va être lancée pour rechercher un nouveau titulaire pour le lot n°6 Parements de façades briques.
Il s'agit d'une résiliation simple, c'est à dire qu'il ne sera pas demandé à SAS BEKCI de prendre à sa charge le nouveau marché qui sera exécuté par un tiers.

* **Décision n°2014.377**– Fourniture de gaz - Attribution du marché subséquent n°2 à GAZ de BORDEAUX - 33 Bordeaux - pour la fourniture de gaz pour 6 sites municipaux (école les Hutins, maternelle, école Jean Mermoz maternelle et gymnase, MJC Centre, Maison de sports, logements la Bioussaie), l'offre de gaz de Bordeaux étant la moins disante des 3 offres reçues.
Le montant global de la fourniture de gaz (abonnements + taxes + consommations) est estimé à 94 356,99 € TTC pour 1 an.
Ce montant est estimatif et le coût facturé peut varier chaque année en fonction de la consommation réelle de chaque site.
Le marché subséquent est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification. La notification du marché subséquent n'emporte pas début de fourniture. La date de début de fourniture sur chaque site est précisée sur le Détail Quantitatif Estimatif joint au marché subséquent (01/01/2015).
Les prix sont réputés fermes pour la durée du marché subséquent.

* **Décision n°2014.378** – Travaux aménagement secteur Desnos – Résiliation du lot n°3 Espaces verts attribué à MT Paysage – 01 Châtillon en Michaille.
Cette résiliation est prononcée pour faute du titulaire selon les dispositions de l'article 46.3.1 du CCAG applicable aux marchés de travaux, visé dans les pièces du marché. Il s'agit d'une résiliation simple, c'est à dire qu'il ne sera pas demandé de contrepartie financière à MT Paysage pour couvrir les frais d'entretien qui seront exécutés par un tiers.
Les prestations d'entretien seront réalisées par le service espaces verts de la Ville.

* **Décision n°2014.379** – Renouvellement de divers matériels pour la cuisine centrale.
Marché confié avec la société SAVEC – 74 Vétraz-Monthoux.
Le montant global de la mission confiée s'élève à la somme de 5 118,50 €HT, décomposé comme suit :
- offre de base (tranche ferme) : 4 350 €HT
- options (accessoires retenus) : 768,50 €HT.
La tranche conditionnelle (remplacement de la thermoscelleuse en liaison froide) ne sera pas réalisée.
Les prix sont réputés fermes pour toute la durée du marché.

*** Décision n°2014.391**– Fourniture de produits et matériels pour l'entretien ménager et l'hygiène des locaux
Attribution du marché aux entreprises suivantes sur la base du tarif spécifique établi pour chaque lot par chacune d'elles lors de la remise de leur offre, selon la liste des principaux articles consommés par la Ville :
- Lot 1 « produits de nettoyage » : EMONET SAS – 74 Sallanches, pour un montant estimatif de 13 147,67 €HT (seuil maximum annuel 35 000 €HT)
- Lot 2 « brosserie, textile » : PAREDES CSE LYON – 69 Genas, pour un montant estimatif de 8 101,70 €HT (seuil maximum annuel 20 000 €HT)
- Lot 3 « sacs de collecte des déchets » : PAREDES CSE LYON – 69 Genas, pour un montant estimatif de 6 429,99 €HT (seuil maximum annuel 15 000 €HT)
- Lot 4 « équipements sanitaires » : PAREDES CSE LYON – 69 Genas , pour un montant estimatif de 23 582,64 €HT (seuil maximum annuel 50 000 €HT)
- Lot 5 « petites fournitures de nettoyage » - Lot réservé: L'ENTREPRISE ADAPTEE – 38 Les Avenières, pour un montant estimatif de 1 631,98 €HT (seuil maximum annuel 4 000 €HT).
Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées :
- des prix unitaires du tarif spécifique établi par le titulaire selon la liste des principaux articles consommés par la ville
- des prix ou des catalogues et/ou listings de tarifs généraux du titulaire pour les articles non répertoriés au tarif spécifique, avec application du rabais mentionné par le candidat dans l'acte d'engagement.
Le marché est conclu pour une période de 1an à compter de sa notification jusqu'au 31/12/2015, reconductible 3 fois par période de 1an, sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2018.
Les prix sont réputés ajustables pour chaque période de reconduction éventuelle.

*** Décision n°2014.392** – Avenants au marché de construction de l'école Camille Claudel, passées avec les entreprises concernées pour les lots suivants :
Lot 2 Gros œuvre ; MONTESSUIT & FILS – 74 Gaillard ;
. montant marché initial : 2 849 500 €HT
. avenant n°1 : 21 107,77 €HT
. nouveau montant du marché : 2 870 607,77 €HT, soit une plus-value de 0,74%
Lot 4 Étanchéité ; SOPREMA – 74 Chavanod ;
. montant marché initial : 631 299,60 €HT
. avenant n°1 : 7 698,60 €HT
. nouveau montant du marché : 638 998,20 €HT, soit une plus-value de 1,22%
Lot 40 VDR + Aménagements extérieurs ; BENEDETTI – 74 Passy ;
. montant marché initial : 889 062,45 €HT
. avenant n°1 : 7 268,40 €HT
. nouveau montant du marché : 896 330,85 €HT, soit une plus-value de 0,82%.
Ces avenants représentent une plus-value de 0,35% par rapport au montant des marchés initiaux (montant global initial : 10 177 216,48 €HT) qui est porté à 10 213 291,25 €HT.

*** Décision n°2014.394** – Maîtrise d'œuvre pour la création d'un schéma directeur de liaisons vertes sur la ville et pour les travaux en découlant - Avenant de transfert passé avec la société TECTA Agence Savoie Léman – 74 Allonzier La Caille.
Depuis le 06 août 2014, le Groupe VIATEC est devenu la société TECTA Agence Savoie Léman.
Les termes, droits et obligations du marché passé avec le Groupe VIATEC à la société TECTA Agence Savoie Léman.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : « *Je voudrais vous proposer, si vous en êtes d'accord, l'ajout d'une question supplémentaire. Elle concerne l'approbation des tarifs de l'aérodrome Marcel Bruchon et plus précisément une correction à apporter. Nous avons déjà pris une délibération mais il y avait une petite erreur. Il faut donc que nous reprenions une délibération, si vous le voulez bien. Donc, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, nous ajouterons ce point à l'ordre du jour.*

Je vous propose de passer tout de suite à l'ordre du jour avec une première délibération qui concerne l'adhésion de la Ville à l'Association des Acheteurs Publics. Monsieur BOUCHER. »

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION

AFFAIRES GENERALES

Marchés publics

1) Adhésion de la Ville à l'Association des Acheteurs Publics (AAP)

Rapporteur : Monsieur Boucher

Créée en 1992, l'Association des Acheteurs Publics (AAP) propose aux collectivités territoriales des services adaptés aux acteurs de la commande publique, qui doivent faire face à une évolution constante des procédures d'achat public en conciliant efficacité de la commande publique et sécurité juridique des procédures de passation des marchés publics.

L'association propose les services suivants :
- un service de veille stratégique : technique, juridique et jurisprudentielle avec une newsletter mensuelle,
- un site internet donnant accès à des documents types ou modèles,
- un service personnalisé de consultation de praticiens marchés publics sur des questions techniques et juridiques,
- un observatoire des prix pour connaître le coût des produits les plus utilisés et une aide à la mise en place des formules de variation de prix,
- l'organisation de conférences gratuites en région sur un thème d'actualité.

A titre d'information, le montant de l'adhésion pour les collectivités de plus de 5 000 habitants s'élève à 190 € TTC pour 2015.

Compte tenu de l'intérêt des services proposés et du contexte de maîtrise budgétaire, notamment des dépenses de conseil et de formation sur l'actualité de la commande publique,

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'Association des Acheteurs Publics à compter de l'année 2015.

La dépense sera inscrite au budget 2015 – Imputation 6281 / 020.

Monsieur le Maire : « *Y a-t-il des questions ou des remarques ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECIDE d'adhérer à l'Association des Acheteurs Publics à compter de l'année 2015.

Monsieur le Maire : « *Merci. Nous passons au plat principal dirons-nous, c'est-à-dire au Débat sur les Orientations Générales du Budget, le DOGB 2015, et je vais bien sûr laisser le soin à Madame LACHENAL de présenter les éléments essentiels de ce débat.* »

POLE ADMINISTRATION

Finances

2) Débat sur les Orientations Générales du Budget (DOGB) 2015

Rapporteur : Madame Lachenal

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants.

Il s'insère dans les mesures d'information des citoyens sur les affaires locales et permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au Maire de faire connaître les choix budgétaires prioritaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Madame LACHENAL : « *Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Je vais tenter, puisque nous sommes dans une « recette », comme vous dites, à savoir le DOGB, de donner un peu de piment aux différents axes qui vont servir aujourd'hui de débat à notre orientation budgétaire, et tenter aussi de ne pas être trop ennuyeuse.*

Tout d'abord, je voudrais vous rappeler que le Débat d'Orientations Budgétaires est un préalable au vote du Budget Primitif et qu'il permet, comme son nom l'indique, de discuter des orientations budgétaires de notre collectivité et de donner les informations nécessaires sur sa situation financière. Il représente donc une étape absolument essentielle dans la procédure budgétaire, puisqu'il permet d'éclairer les élus dans leurs choix futurs. Ce débat doit obligatoirement avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du BP de l'année concernée. Il n'a pas de caractère décisionnel, mais sa tenue doit faire l'objet d'une délibération qui permettra aux représentants de l'État de s'assurer que la loi a bien été respectée. Au-delà des chiffres, il permet de traduire la vision de la Ville voulue par sa majorité pour les années à venir. Nous sommes bien dans l'année 2015, mais nous pouvons parler quand même de l'ensemble du mandat, de l'ambition affichée pour le développement de notre ville, du dynamisme que nous attendons en tout cas de nos actions, et de l'attention portée aux citoyens, notamment aux plus fragiles.

Pour élargir un peu plus notre réflexion, quelques mots sur le contexte. Rapidement, les faits : il faut savoir que la zone euro montre encore des signes de faiblesse et que la croissance reste faible, et nous nous accordons à penser qu'un redémarrage par l'investissement productif peut être possible. La dépréciation, aujourd'hui, du taux de change et la baisse du pétrole peuvent constituer évidemment des aides intéressantes pour la zone euro, pour la croissance française. N'oublions pas d'ailleurs, en ce qui concerne la France, que des mesures fiscales ont été prises par le gouvernement en faveur des entreprises et qu'elles rendront, d'ici peu, leurs effets. Les conditions de crédit se sont détendues et les taux d'intérêt sont particulièrement bas. Pour respecter ses engagements européens, l'État doit continuer ses efforts de réduction des déficits publics et de stabilisation de la dette. Les collectivités sont évidemment associées à cet effort. La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019 associe étroitement les collectivités territoriales à cet effort de redressement des comptes publics et après un premier prélèvement datant de 2012, cette loi pluriannuelle prévoit un prélèvement supplémentaire de 11 milliards d'euros sur 3 ans, de 2015 à 2017, pour l'ensemble du bloc des collectivités, ce qui correspond, pour le bloc communal, à environ 56 %.

Annemasse est évidemment concernée par cette solidarité nécessaire. Dans un contexte de rigueur ou de gestion, l'équation du maintien de la dépense de fonctionnement et de l'amélioration des recettes de fonctionnement est de plus en plus difficile, surtout à périmètre constant de services rendus, alors même que les attentes des habitants se portent de plus en plus sur les services que doit rendre la collectivité.

À Annemasse, l'augmentation de la population amplifie ces besoins, notamment en termes scolaires et en termes périscolaires, mais maîtriser son budget de fonctionnement garantit la capacité d'investir pour notre ville.

Nos recettes de fonctionnement ont augmenté, alors que nos dépenses de fonctionnement ont montré une tendance au ralentissement, tout en répondant de façon prioritaire aux besoins grandissants de nos habitants. Dès lors, notre capacité à investir doit être préservée et nous permettre, demain, de poursuivre nos efforts de réalisations en faveur de la population annemassienne. Pour illustrer ces éléments d'information, je vous invite à étudier les tableaux qui vous ont été envoyés, de façon à être beaucoup plus précise. Vous suivez pour le moment ? »

Monsieur le Maire : « *Nous suivons.* »

Madame LACHENAL : « *Ne vous endormez pas encore. C'est parfait. Le premier tableau concerne l'évolution des bases.*

Nous examinons ici dans ce tableau, l'évolution des bases de la fiscalité des ménages : taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti. Je vous rappellerai, pour mémoire, que les taux d'imposition de ces différentes taxes n'ont pas augmenté depuis 2009, et notre équipe ne proposera pas une augmentation de ces taux pour votre futur budget 2015.

Nous constatons que les bases réelles de la taxe d'habitation sont supérieures aux bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux. Je rappelle que les comparaisons se font de notification à notification. Les bases notifiées ne sont pas les bases assurées, mais ce sont les bases estimées par les services. Les bases réelles ne sont connues qu'au moment de l'émission des rôles et déterminent, à ce moment-là, le produit réellement perçu, d'où ces chiffres différents auxquels s'ajoute le produit du rôle supplémentaire établi par les services fiscaux, en fonction de leur mission de contrôle.

Ainsi pour la TH, les bases notifiées étaient de 44 064 000 euros et les bases réelles, que nous avons ici sur le tableau, sont de 44 798 465 euros. Même constat pour le foncier bâti où nous avons 41 176 000 euros pour 41 499 231 euros en bases réelles. Aujourd'hui, nous vous présentons une colonne des bases attendues pour 2015, qui sont évidemment calculées à partir d'une extrapolation des bases réelles que nous avons ici. Nous attendons 45 689 910 euros pour la taxe d'habitation, 42 383 580 euros pour le foncier bâti, et enfin 41 200 euros pour le foncier non bâti. Vous voyez, ce sont des éléments intéressants pour notre fiscalité des ménages.

Enfin, dans la deuxième partie de ce tableau, il est intéressant de constater que la différence entre le produit attendu, qui est donc de 13 069 128 euros, et le produit réel de 13 227 167 euros, résulte, d'une part, des écarts entre les bases et d'autre part, des rôles supplémentaires établis par les services fiscaux, pour 79 901 euros. Voilà, pour cette première partie. Je continue l'explication. Je pense que le débat s'ouvrira ensuite. Nous n'allons pas commenter tableau par tableau, nous ferons un débat général. »

Monsieur le Maire : « *Oui, un débat général.* »

Madame LACHENAL : « *Je vous invite maintenant à prendre connaissance d'un tableau qui a l'air peut-être un petit peu hermétique, mais qui, en fait, est assez facile à comprendre.*

Ce tableau montre le profil d'extinction de la dette et notre capacité d'emprunt, avec une annuité théorique de 4 millions d'euros, une capacité d'emprunt étalée jusqu'en 2019, en maintenant l'annuité de la dette de référence à 4 millions d'euros.

Ce tableau est un outil d'aide à la décision. C'est pour cette raison que j'invite à en faire une lecture bien précise. Il présente en colonne, le profil d'extinction de la dette. Ainsi, pour un montant d'emprunt de 1 million d'euros en 2014, notre annuité de remboursement en 2015, nous le lisons dans le sens vertical, sera de 3 508 000 euros. Annuité totale : capital et intérêts, cela s'entend. Et ainsi de suite si, évidemment, aucun nouvel emprunt n'est contracté dans les années suivantes, c'est-à-dire de 2016 à 2020.

Mais il présente également, en escalier en partant vers la droite, notre capacité d'emprunt pour les années à venir. Mais ceci est basé sur une annuité théorique de remboursement actualisé toujours à 4 millions d'euros constants. Dès lors, nous partons d'un emprunt de 1 million d'euros en 2014. D'accord ? Nous le lisons dans le sens vers la droite. En 2015, la capacité d'emprunt dépend également des emprunts qui tombent en cours d'année. Ce tableau permet donc d'anticiper et de répartir les emprunts à venir en fonction des années qui se succèdent. Si je prends l'année 2015 en exemple, avec un emprunt de 5 millions d'euros au lieu des 6,5 millions d'euros notés ici, le million qui serait non emprunté pourrait être reporté en 2016. Ensuite, les conséquences se réaliseraient en cascade. Ceci dit, je ne vous ai peut-être pas dit, avant de commencer, que nous sommes ici sur un remboursement classique à 15 ans.
Il est peut-être intéressant de noter que vous avez aussi le même tableau, mais établi avec un remboursement sur 20 ans - Merci Monsieur Bosson - Si vous l'examinez, vous voyez que nos capacités d'emprunt sont différentes, et la répartition est également différente. Cela nous donne donc une marge différente. Nous pouvons donc penser que dans beaucoup de nos investissements, notre dette est courte, mais en fonction de la typologie d'infrastructures ou de réalisations, nous pourrions très bien utiliser des remboursements sur 20 ans qui correspondraient mieux à des investissements tels que des écoles, ou d'autres investissements de ce type. Je crois que je vous ai donné les éléments essentiels. Je vérifie si je n'ai rien oublié, mais non, je ne crois pas. J'y reviendrai de toute façon s'il y a des questions.*

*Ndlr : Directeur financier de la Ville

Nous continuons avec l'investissement et les emprunts. Nous sommes ici sur un tableau particulièrement intéressant puisqu'il permet d'analyser les différents ratios et indicateurs à notre disposition. Il est composé de deux parties : vous avez un premier tableau, en haut, avec les différents ratios par rapport aux années 2012, 2013, et 2014. Vous avez une certaine évolution.

Puis il y a les indicateurs financiers dans le tableau numéro 2, donc en dessous, qui sont des comparatifs sur l'année 2013, puisque nous ne possédons pas les éléments pour l'année 2014. Ces deux tableaux vous présentent donc premièrement l'évolution de la situation de la ville, puisque nous voyons ses ratios comparés aux villes moyennes de France (l'ancienne Fédération des Villes Moyennes, si je ne me trompe pas. C'est une Association des Villes Moyennes de France, avec 162 villes membres) et puis enfin, il y a une information sur la dette.

Si je prends la première ligne du premier tableau, « capacité d'autofinancement par habitant », l'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cette différence représente la somme susceptible d'être affectée à l'investissement, et ceci, sans recours à l'emprunt. L'épargne brute par habitant, en 2014, est de 210,33 euros, soit une baisse, qui peut être expliquée par différents facteurs, dont des charges qui ne diminuent pas, des recettes moins dynamiques et une population qui augmente.
Mais, au vu des indicateurs financiers de 2013 que nous trouvons en bas du tableau 2, elle reste encore largement supérieure à celle des villes moyennes de notre strate. J'y reviendrai après.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 498,24 euros en 2014. L'année 2013 correspond, en fait, à une année de forte augmentation des investissements qui avaient été en partie commencés en 2012. Nous revenons pour cette année 2014 à un investissement que je qualifierais de plus classique, tout en étant extrêmement dynamique, sachant qu'en 2013, bon nombre d'infrastructures avaient été rénovées, ou en tout cas édifiées, pour permettre à la ville de remplir un rôle de centralité.

Je reviendrai sur l'encours de la dette figurant dans le tableau 2 mais l'encours de la dette par habitant est en baisse (878,76 euros) par rapport à 2013. Ce sont les conséquences des emprunts qui ont été contractés entre 2013 et 2014. Et enfin, les intérêts de la dette par habitant sont de 36,04 euros. Ici, nous cumulons les échéances des emprunts qui ont été contractés en 2013 et les deux nouveaux emprunts de 2014. Si l'on passe à l'élément suivant, c'est-à-dire le tableau des indicateurs financiers comparatifs 2013, on trouve le classement parmi les 162 villes de France qui composent l'Association des Villes de France. Ce sont les chiffres que vous pouvez lire en vertical sur la gauche : 37-1-128-140-135. Je vous expliquerai comment l'analyser après. Premièrement, concernant notre capacité d'autofinancement par rapport aux recettes de fonctionnement (comme indiqué précédemment, elle se situe à 15,70 % contre 11,50 % pour la moyenne des villes de France. Il s'agit donc d'un indicateur de notre capacité à financer les investissements sans avoir recours à l'emprunt), nous sommes à un classement de 37 sur 62, ce qui est un classement évidemment intéressant.

Concernant nos dépenses d'équipement par rapport aux recettes de fonctionnement, nous sommes classés premier, puisque nous sommes à 65,70 % contre 24,40 % pour les villes de France. Ici encore, cela traduit la dynamique de notre ville, de notre programme, et nos capacités à répondre aux besoins des habitants. C'est l'importance de nos réalisations en investissement, au regard des villes moyennes.

L'encours de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement est largement inférieur par rapport aux villes de France : 62,80 % contre 85,20 %. Le classement est à 128. C'est aussi une place intéressante. Pourquoi ? Parce qu'en fait nous inversons le classement. Pour les deux premiers indicateurs, plus nous sommes dans un chiffre bas, mieux nous sommes placés. Et à l'inverse : pour les trois derniers, plus nous sommes dans des chiffres élevés, et qui se rapprochent du 162ème rang, et mieux nous sommes placés également. Les derniers sont donc les premiers, en tout cas pour ces indicateurs. Cet élément est donc intéressant et c'est donc un classement ici aussi extrêmement intéressant.

L'encours de la dette par rapport à l'épargne brute correspond à notre capacité de désendettement. Ici, nous sommes à une durée de 4 ans contre 7,2 années pour les villes de France et au 140ème rang.

Enfin, l'annuité de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement : 6,30 % contre 10,60 %. C'est le poids de l'annuité sur nos recettes de fonctionnement, et ici nous sommes bien placés également.

En résumé : une épargne brute qui reste importante, un niveau d'équipement excellent avec des emprunts plutôt classiques et une capacité d'investissements préservée. Et avant de passer à la page suivante, je tiens à souligner les quelques informations qui suivent, qui sont des informations plus précises sur la dette. Nous nous apercevons que l'encours de la dette au 1er janvier 2015 est de 29 104 517 euros contre 30 459 742 euros au 1er janvier 2014. Il faut donc noter que notre ville se désendette, puisqu'elle a remboursé en 2014, en capital, plus que ce qu'elle a emprunté.

Enfin, concernant la répartition de la dette, je ne manquerai pas de vous rappeler que nous avons une dette complètement sécurisée, sans emprunts toxiques. C'est important. Elle est répartie en taux fixes et en taux variables, comme vous le voyez. Le taux d'intérêt moyen sur l'année 2014 est de 4,19 %. C'est un taux qui correspond en fait aux périodes de tension bancaire de l'année 2013. C'est l'essentiel de ce que je voulais vous dire sur cet élément-là.

Nous passons au tableau qui concerne l'évolution de nos recettes de fonctionnement. La lecture de ce tableau est linéaire. J'ai un petit avertissement de départ à donner pour la bonne lecture : vous vous apercevez que certains chiffres sont inscrits en italique parce que les dernières écritures comptables ne sont pas encore toutes passées. Nous sommes donc bien sur des chiffres estimés. Il y aura peut-être encore quelques modifications à la marge, le trésorier n'ayant pas encore définitivement passé les écritures.

Comme vous pouvez le constater, les recettes de fonctionnement sont encore en légère augmentation : 49 016 000 euros contre 48 531 000 euros pour 2013, et je vous invite à regarder plus en détail, parce qu'évidemment ce n'est pas tout à fait linéaire.

Les produits des contributions directes sont en hausse (nous nous apercevons que la hausse est de 2,93 %) pour un montant de 13 307 000 euros. Nous avons examiné précédemment les différentes bases, que nous avons vues dans le premier tableau. Les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, comme je vous l'ai dit, n'ont pas bougé depuis 2009 et seront encore reconduits en 2015, malgré un contexte difficile. Il n'y aura donc pas d'augmentation des impôts directs locaux en 2015.

Concernant les allocations de compensation de l'État, nous sommes ici sur une certaine baisse. Elles sont décidées par l'État en lien avec la fiscalité locale et concernent souvent des exonérations pour certains particuliers. C'est pris en charge par l'État. Nous sommes donc sur une baisse par rapport à l'année 2013 et les perspectives 2015 risquent d'être à peu près identiques.

Pour la compensation communautaire, qui est reconduite d'année en année, il y a peut-être un petit risque de légère modification en fonction de ce qui a été voté, qui concerne la CLECT. Monsieur le Maire, il faudra peut-être nous expliquer mais cela concerne le transfert des clubs sportifs utilisateurs du centre aquatique.*

*Ndlr : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La dotation forfaitaire est également en baisse. C'est prévu par la loi de Finances dont je vous ai parlé en introduction, et pour une durée de 3 ans dans le pacte de confiance. Les prévisions de 2015 seront donc malheureusement en baisse également. Nous pourrons aussi revenir sur ce point.

*Concernant la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, il y a péréquation verticale**. Elle est en très légère évolution, toujours en progression. C'est aussi probablement une perspective à estimer un peu de la même façon.*

**Ndlr : La péréquation verticale consiste pour l'État à répartir équitablement les dotations qu'il verse aux collectivités territoriales

Les fonds frontaliers sont encore une bonne surprise cette année, avec une hausse importante, à 10 078 000 euros. Ce montant est évidemment intimement lié à l'évolution de la situation économique de la Suisse et de l'emploi des frontaliers, mais c'est aussi la caractéristique propre de notre territoire. Je ne rappellerai pas ici l'accord de 73, beaucoup d'entre vous le connaissent, mais nous pourrons toujours en discuter plus tard. Ces fonds, même s'ils correspondent à une caractéristique de nos territoires, doivent toujours être considérés avec prudence. Mais nous avons à les utiliser puisqu'ils doivent soutenir notre dynamique, la dynamique de notre ville. Ils correspondent évidemment à la conjoncture particulière induite par une partie de notre population qui travaille en Suisse.

Les droits de mutation sont en baisse. Ici, nous sommes sur un tassement lié à la conjoncture dans notre territoire. Je rappellerai pour mémoire que nous avons traversé une crise, sur l'année qui vient de passer, presque diplomatique, entre la France et la Suisse, par rapport aux éléments fiscaux, notamment pour les droits de succession. Ces éléments ont aussi rendu un peu frileux le milieu immobilier.

Pour le casino, la taxe sur les jeux est en hausse à 3 919 000 euros. Nous sommes sur une reprise qui semble prometteuse. Nous espérons qu'elle le sera également en 2015, c'est en tout cas la tendance qu'on nous annonce. Malheureusement, parfois c'est un peu l'autre face de la crise, mais c'est ainsi.

La taxe d'électricité est également en hausse, et ici nous avons deux aspects : à la fois l'éclairage, mais aussi la consommation de chauffage. Ce sont donc des éléments extrêmement intéressants.

Malgré tout, nous avons des recettes de fonctionnement encore en progression. C'est un message important pour notre capacité à investir. Les dépenses de fonctionnement sont présentées dans le tableau qui suit, donc page 6. Il donne le montant global de nos dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 42 050 000 euros. Ces dépenses sont évidemment en augmentation (+ 2,86 %). Vous allez peut-être trouver mon vocabulaire un peu particulier, mais cette hausse nous montre cependant une tendance au tassement et au ralentissement. Nous sommes sur des montants différents des années précédentes.

Je vous invite à regarder le détail : les charges à caractère général pour 9 762 000 euros sont en diminution nette, et elles traduisent la continuité des efforts de maîtrise en interne et l'action de quelques éléments extérieurs dont j'ai déjà parlé en introduction. Mais cet effort doit évidemment être poursuivi, c'est notre intention sur l'année 2015, nous nous y engageons. Les charges de personnel, pour 24 381 000 euros, sont en hausse également. Comme nous l'avons indiqué en préambule, ces actions mises en place au sein de la commune depuis plusieurs mois pour assurer, d'une part un équilibre entre services rendus aux populations pour remplir leurs besoins sans cesse grandissants et d'autre part, la rigueur budgétaire, ne porteront pas leurs fruits à court terme. Elles ne peuvent porter des fruits que sur du moyen terme et du long terme, en matière budgétaire.

Il faut donc assumer également des frais obligatoires et mettre en œuvre des moyens de gestion et de rationalisation importants.

Qu'est ce qui constitue ces charges de personnel ? Évidemment le Glissement Vieillesse Technicité, des hausses de cotisations employeur pour les caisses de retraite, les engagements sur l'emploi d'avenir, les évolutions de nos effectifs pour répondre aux besoins liés à l'augmentation de la population en matière scolaire et périscolaire, les subventions sociales que nous avons accordées pour des garanties d'assurance de mutuelle à nos agents, et qui sont, quand même, des éléments importants pour garantir des conditions sociales intéressantes pour les personnes qui traduisent notre action politique sur le terrain.

Les subventions sont l'élément essentiel dont j'avais envie de vous parler, et je pourrai revenir également là-dessus. Les subventions au CCAS, qui traduisent le soutien apporté aux situations les plus lourdes, sont en hausse et je ne crois pas me contredire en disant que ce ne sont pas des éléments qui pourront baisser sur les années à venir. Pour les subventions plus générales, nous avons une maîtrise puisque nous sommes sur une légère baisse. Nous sommes à 4 872 000 euros, avec une baisse de plus de 3 %. Cela représente certes une baisse vis-à-vis du monde associatif et culturel, mais c'est quand même un engagement très important, parce que nous soutenons l'activité sur notre territoire des associations qui constituent notre collectif.

Enfin, concernant les intérêts de la dette liés aux prêts réalisés en 2013, ils sont ici aussi en hausse, puisque les prêts de 2013 sont des prêts extrêmement importants, et les échéances arrivent aujourd'hui et correspondent à nos engagements sur l'année 2013. Il y a donc nécessité d'une maîtrise réelle pour dégager le plus d'autofinancement possible. Quand nous parlons « d'autofinancement le plus large possible », nous parlons de « capacité d'investissement plus importante ».

Je vous invite, à ce titre, à regarder le dernier tableau qui concerne l'évolution des recettes et des dépenses d'investissements. Les premières (recettes d'investissement) sont d'un montant de 23 731 000 euros. Évidemment, elles sont en baisse, comme nous l'avons dit tout à l'heure. Je crois que je l'ai déjà évoqué. Elles sont constituées principalement par l'affectation du résultat qui est à 6 070 000 euros. Vous connaissez ce montant, puisque nous l'avons vu au Compte Administratif en juin, auquel nous rajoutons la ligne en dessous qui est de 1 575 000 euros et qui correspond aux amortissements. Cela constitue notre autofinancement réel qui pourra donc être comptabilisé sur l'année 2015.

L'emprunt de 1 million d'euros que nous avons déjà évoqué, consolide notre investissement réalisé sur l'année 2014. Et pour l'année 2015, nous avons vu dans les tableaux d'évolution ce que pouvait être notre marge d'emprunt possible.

Le fonds de compensation de la TVA s'élève à 4 339 000 euros, en lien ici aussi avec les investissements et les réalisations de 2013.

La taxe locale d'équipement représente 378 000 euros. C'est un niveau plus normal car si vous voulez comparer à 2011 et 2012, sachez que sur ces deux années, si je ne me trompe pas, il y avait les dépôts des permis de construire de Chablais Parc et de l'Hôpital Privé, qui avaient gonflé ces montants.

Les produits d'amendes de police sont toujours un peu aléatoires, puisque je vous rappelle que la collecte est faite par l'État et la redistribution aussi, mais il n'y a pas forcément de corollaire entre les amendes perçues par l'État et la redistribution. Nous sommes quand même sur une hausse. Puis, les subventions et participations (sur des gros dossiers, comme ceux liés à l'ANRU, et tous les éléments liés à nos grosses réalisations, comme le centre nautique), sont en hausse pour 4 793 000 euros.

Enfin, les dépenses d'investissements d'un montant de 23 437 000 euros sont inférieures à celles réalisées en 2013, mais comme je l'ai dit, elles se rapprochent d'un flux plus classique et plus proche de ce qui était investi dans les années 2011 et 2012, qui étaient des années dynamiques. J'attire votre attention sur les dépenses d'équipement, qui sont d'un montant de 16 502 000 euros. Elles traduisent ici aussi la volonté de soutenir le développement de notre cité en répondant aux besoins des habitants. Je pense que certains adjoints ici présents pourront compléter, mais elles concernent la fin du dossier de Château Bleu (la piscine), Camille Claudel qui était commencé, la MJC Romagny, le début du BHNS, Chablais Parc... Cela porte sur tous ces éléments.

Concernant ces dépenses d'équipement, pour l'année 2015 nous souhaitons, pour respecter notre volonté politique, soutenir le développement de notre commune, au vu de l'autofinancement que nous pouvons encore dégager grâce à notre maîtrise des dépenses et grâce à notre faculté d'avoir des emprunts. Certes, nous allons les limiter. Mais si nous prenons notre capacité d'autofinancement, notre capacité d'emprunt, nous pouvons continuer à investir de façon notable, pour l'année 2015, sur des projets dont nous avons déjà parlé, qui couvrent encore une fois des besoins en scolaire (Camille Claudel doit être achevé, ce sont donc des éléments qui sont partis, que nous devons continuer), mais nous avons aussi à achever et à mettre en place le BHNS pour une meilleure mobilité de nos habitants. Nous avons à préparer la transformation de notre quartier de la Gare pour la future arrivée du CEVA, et nous avons à aménager les espaces publics, comme les rues qui sont attenantes à cet espace-là. Nous avons à rénover, encore - que ce soit dans le cadre du contrat de Ville ou dans le cadre de nos propres investissements - certains groupes scolaires. Nous l'avons fait à La Fontaine, nous avons à le faire aux Hutins. Mais nous avons aussi à rendre à notre population des espaces publics de qualité, pour pouvoir favoriser le « vivre ensemble ». Sans oublier ce qui est important également : le renouvellement de matériel (informatique ou autres) pour nos agents. Voilà pour l'essentiel.

Je pourrais conclure, mais je vais peut-être laisser la parole à Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire : « *Je vais ouvrir le débat. Merci pour tous ces éléments. Je crois que nous avons toutes les données qui permettent de débattre de la manière la plus objective possible, puisque ces données sont des données chiffrées. J'ouvre donc le débat. Qui souhaite intervenir ? Monsieur MERMET.* »

Monsieur MERMET : « *Monsieur le Maire, je vais donc intervenir au nom de l'opposition dans le cadre de ce DOB.*

Madame LACHENAL a commencé par brosser rapidement un tableau de l'économie française. Je ne ferai pas comme précédemment, un long discours sur la situation de notre économie et de notre pays, puisque tout le monde la connaît. Nous en parlons et nous en reparlons. Simplement, il n'est pas inutile de rappeler que notre pays est à la traîne en Europe, en ce qui concerne son taux de croissance qui est quasiment égal à zéro pour l'année 2014, alors que la croissance est beaucoup plus importante en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Espagne, et dans la plupart des pays européens, y compris d'ailleurs chez nos voisins helvétiques où nous avions des taux de croissance qui étaient de l'ordre de 2 %.

Tout cela n'est évidemment pas le fait du hasard, c'est le fait de la politique économique catastrophique qui a été conduite au cours des deux dernières années. C'est un diagnostic sur lequel tout le monde est à peu près d'accord, non seulement à droite, mais également à gauche, et notamment parmi d'anciens membres du gouvernement, comme Monsieur HAMON, Monsieur MONTEBOURG, qui critiquent très vertement la politique qui a été conduite jusqu'à ce jour.

Vous vous souvenez, Monsieur le Maire, vous aviez fait au moment du changement de majorité, un bilan de la majorité précédente, notamment en ce qui concerne l'évolution de la dette. Nous verrons ce qu'il en sera dans trois ans, mais toujours est-il que, si vous me permettez cette expression, la France n'est pas du tout « dans les clous », notamment en termes de déficit public, puisqu'au lieu d'être à 3 %, on est à 4,14 %. Nous sommes donc les mauvais élèves de la classe. Tout cela a des conséquences pour les collectivités locales, et nous le voyons sur tous les chapitres qui viennent d'être développés : la mauvaise politique économique conduite dans le pays impacte fortement les collectivités locales.

Revenons d'abord sur un petit mensonge du gouvernement. J'entends bien. On nous a répété qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôts en 2015. J'ai bien entendu et je me réjouis qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts en ce qui concerne la ville d'Annemasse. J'espère qu'il en sera de même en ce qui concerne l'Agglo, puisque l'année dernière il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts à Annemasse, mais 6,5 % sur l'Agglo. Nous ne payons pas d'un côté, mais nous payons de l'autre de manière très importante. Alors, le petit mensonge, c'est qu'on nous dit qu'il n'y a pas d'augmentation d'impôts en 2015, sauf que, pour la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales, nous partons sur un taux d'inflation qui est de 0,9 %, alors que nous sommes quasiment en déflation, c'est-à-dire avec un taux d'inflation qui est quasiment égal à 0 %. Que nous le voulions ou non, sans le dire, c'est indirectement une manière d'augmenter les impôts, mais vous n'en êtes pas responsables. Je veux bien l'admettre.

Ensuite, si nous regardons les différents tableaux qui nous ont été présentés avec talent, et de manière très claire, par Madame LACHENAL, j'observe en ce qui concerne les investissements et les emprunts, cela a été dit, qu'effectivement l'endettement avait quasiment doublé en une année. Il y a eu des dépenses importantes en 2013. Je me permets de souligner que c'était une année préélectorale, donc les dépenses seront peut-être un peu moins importantes en 2014. Je n'ai pas d'observation particulière puisque nous avons encore des marges de manœuvre. Notons simplement que le nombre d'habitants ayant augmenté entre 2013 et 2014, naturellement la dépense d'équipement par habitant s'en ressent, puisque c'est mathématique. Si vous voulez, c'est en fonction du nombre d'habitants que tout cela est calculé. Cela n'a donc pas très grand sens. Cela étant, j'observe qu'en ce qui concerne la dette, nous l'avions d'ailleurs déjà dit l'année dernière, l'endettement a doublé en une année.

Alors bien sûr, il y a des investissements qui étaient nécessaires, qui ne sont pas contestés, pour lesquels nous avons d'ailleurs voté, qu'il s'agisse de Château Bleu ou qu'il s'agisse, avec un bémol, de la Place de la Libération, sachant que nous avons à différentes reprises indiqué que nous aurions pu être un peu plus économes et que nous aurions peut-être pu gagner environ 3 millions d'euros sur ce projet. Toujours est-il que ce qui, pour moi, nécessite une explication, et j'ai regardé d'ailleurs le Compte Administratif de l'année dernière (2013), c'est que j'ai remarqué que les taux d'intérêt moyens sur la dette étaient très élevés, puisqu'il y a des emprunts qui sont à des taux de 4,5 % à 4,9 %. Ce sont effectivement des prêts plutôt anciens. Les taux d'intérêt étaient plus élevés, mais peut-être que vous aurez la réponse. Tout le monde, ou en tout cas les particuliers renégocient les taux d'intérêt, surtout quand on a la possibilité de le faire, parce que la Ville est quand même un gros client pour les banques. Je pense qu'il y a peut-être une réflexion à conduire, mais peut-être l'avez-vous déjà conduite et vous allez nous le dire, pour faire en sorte que certains prêts qui sont à des taux que nous pouvons considérer aujourd'hui comme prohibitifs, soient renégociés, puisque pour les particuliers par exemple, les taux des prêts dans l'immobilier sont à 2,3 % aujourd'hui. Voilà donc mon commentaire sur ce problème de la dette.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, j'observe qu'elles évoluent peu, puisqu'elles ont évolué de 1 % en 2014, alors que les dépenses de fonctionnement ont augmenté sur la même année de 2,86 %. Il y a donc une inadéquation, entre les recettes et les dépenses. Autrement dit, les dépenses augmentent plus vite que les recettes. C'est mathématique, un enfant de 6 ans pourrait le comprendre. Quand nous regardons effectivement le tableau des recettes, il y a la baisse de la dotation globale de fonctionnement de 5,87 % pour 2014, qui va sans doute encore baisser pour 2015. Petite parenthèse, si vous le permettez : que n'aurions-nous pas dit si cela avait été le précédent gouvernement qui avait baissé la dotation globale de fonctionnement au premier trimestre ? »

Monsieur le Maire : « *C'est pourtant lui qui a commencé.* »

Monsieur MERMET : « *Je sais que ces baisses de dotations entraînent beaucoup de critiques aujourd'hui, à gauche comme à droite. Je suis les débats dans les associations de maires et autres. Au moins, il y a l'unanimité, à droite comme à gauche, pour dire qu'il ne fallait peut-être pas s'attaquer aux dotations globales de fonctionnement, mais je sais que c'est un art difficile parce que dès que quelqu'un est impacté par une baisse de quoi que ce soit, de subventions ou autres, évidemment il crie très fort.*

Mais je pense que c'est aussi le résultat des différents rapports de la Cour des comptes. La Cour des comptes, qui est présidée, je le rappelle, par Monsieur MIGAUD qui était un député socialiste, dénonce chaque année depuis de nombreuses années, au fil de ses rapports, les dépenses excessives des collectivités locales, notamment en matière de dépenses de fonctionnement. Il y a donc évidemment une baisse que nous pouvons regretter, mais vous n'y pouvez pas grand-chose. Je veux bien l'admettre.

Les fonds frontaliers, en revanche, ont augmenté, ce qui est une bonne chose. Les droits de mutation baissent, mais ici encore de manière importante : 25 %. C'est encore une des conséquences de la politique qui a été conduite par ce gouvernement.

En ce qui concerne les dépenses, je me suis expliqué sur cette évolution. Ce qui me paraît tout de même inquiétant, c'est l'augmentation très importante par rapport à l'inflation qui est de 0,30 % sur 2014, et qui sera plus faible en 2015, des charges de personnel pour 6,23 % (6,08 % en 2013, alors que nous étions à 1,71 % en 2012). Cela représente donc une augmentation des charges de personnel très importante par rapport au pourcentage de recettes dont nous avons parlé tout à l'heure.

Je pense que ce chiffre mériterait d'être stabilisé, d'autant plus qu'il doit y avoir des transferts de compétences entre la Ville et l'Agglomération, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de Château Bleu, puisque les personnels ont été transférés à l'Agglo. Cela devrait donc normalement entraîner de ce point de vue là une baisse des frais de personnel.

En ce qui concerne la subvention au CCAS, l'évolution est importante : 9,33 %. Ici encore, excusez-moi de me répéter, mais c'est dû à la situation économique de notre pays, notamment à un taux de chômage énorme par rapport à nos voisins européens, et qui ne cesse d'augmenter puisque nous annonçons encore je ne sais combien de milliers de chômeurs supplémentaires sur l'année 2015, 50 000 je crois. Évidemment, cela se traduit donc par une augmentation de la pauvreté. Notre pays s'appauvrit. Il est l'un des seuls en Europe à l'heure actuelle. Je ne parle pas de la Grèce qui est dans une situation très particulière. Mais par rapport au nombre d'habitants, la France s'appauvrit d'année en année. Il suffit de comparer l'augmentation du Produit Intérieur Brut avec l'augmentation du nombre d'habitants : c'est un appauvrissement. Et, naturellement, cela se traduit dans les chiffres par une augmentation des dépenses de solidarité vis-à-vis des plus démunis.

En ce qui concerne les subventions, elles avaient jusqu'ici augmenté. Elles ont baissé en 2014. C'est un point sur lequel nous discuterons au moment du budget parce que certaines ne sont peut-être pas justifiées. D'autres en revanche le sont tout à fait et mériteraient d'être maintenues à leur niveau, sinon augmentées. Quant à l'intérêt de la dette, j'en ai parlé : l'augmentation de la dette est effectivement importante, mais elle s'explique par les investissements qui ont été réalisés, dont la plupart ont d'ailleurs été approuvés par l'opposition lors du précédent mandat.

En ce qui concerne les recettes d'investissements, nous notons une baisse de la Taxe Locale d'Équipement qui résulte de la baisse des constructions. Nous notons aussi en 2014 une augmentation assez significative des amendes de police. Je pense que la police est peut-être plus vigilante. Ce sont les commentaires que je voulais faire dans le cadre de ce débat. S'il faut le résumer, effectivement, le mot d'ordre est peut-être « vigilance ». Il y a des investissements dont nous reconnaissons qu'ils sont indispensables. Il est vrai qu'il faut construire des écoles, parce que si la population augmente, il y a davantage d'enfants à scolariser. C'est une évidence, personne ne le conteste. Peut-être faudra-t-il aussi être prudents, non pas sur l'objectif poursuivi pour les projets, parce qu'il y en a beaucoup sur lesquels nous sommes d'accord, mais sur le temps de réalisation, pour que les finances de la Ville ne soient pas trop impactées. Je parle notamment de ce projet très important qui n'est pas prévu sur une année, mais sur plusieurs années : Étoile Gare, avec des investissements à la clé qui seront évidemment considérables. Voilà donc les observations que je voulais vous présenter en ce qui concerne les chiffres qui viennent de nous être exposés par Madame LACHENAL. »

Monsieur le Maire : « *Merci Monsieur MERMET. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BOUCHER.* »

Monsieur BOUCHER : « *Oui, Monsieur BOGEAT.* »

Monsieur le Maire : « *Je n'avais pas vu Monsieur BOGEAT. Vous n'avez pas appuyé. Monsieur BOGEAT, je vous laisse donc la parole.* »

Monsieur BOGEAT : « *Je vais peut-être vous laisser répondre à Monsieur MERMET tout d'abord.* »

Monsieur le Maire : « *Non. C'est moi qui dirige le débat et je conclurai en temps voulu. Je vous écoute donc bien volontiers, Monsieur BOGEAT.* »

Monsieur BOGEAT : « *Très bien. Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je voulais simplement ajouter deux ou trois points sur les réflexions de Monsieur MERMET et préciser quelques aspects.*

Effectivement, je trouve que le taux d'intérêt que paye la Ville est très élevé, et nous nous demandons s'il n'y aurait pas une réflexion à mener. On ne nous présente pas la maturité moyenne de la dette. Madame LACHENAL, vous en avez parlé, vous avez dit qu'il y avait différents types de dettes, différents profils, différentes durées. J'aimerais savoir quelle est la politique de la municipalité en la matière. Si nous revenons sur la compensation communautaire, vous nous avez dit que cette compensation serait peut-être en baisse : j'aimerais bien aussi que nous ayons des informations supplémentaires en la matière.

Je reviens sur les dépenses de fonctionnement : je ne peux que me réjouir, au nom de notre groupe, de la première motion qui a été votée ce soir sur les acheteurs publics, l'adhésion à cette association, et je pense qu'il est très intéressant, notamment dans un climat de défiance de nos concitoyens vis-à-vis de la dépense publique et vis-à-vis de la gestion que font les services de l'administration municipale, de montrer que la ville d'Annemasse est exemplaire en matière de dépenses publiques. Je pense qu'il serait très intéressant d'utiliser le comparatif des coûts des produits les plus utilisés que propose cette association, pour comparer nos propres achats et montrer que nous sommes des gestionnaires avisés en la matière, et faire taire les critiques en termes de gestion publique.

Sur les charges de personnel, je ne peux que rejoindre les commentaires de Monsieur MERMET. Je pense qu'il serait intéressant de savoir ce qui a changé entre 2012 et 2013, et pourquoi nous sommes passés à une évolution annuelle de plus de 6 %, depuis cette date. C'est bien entendu le plus gros poste de dépenses de fonctionnement, qui tire vers le haut l'ensemble de nos dépenses alors que, si j'ai bien compris l'ensemble des débats, les charges à caractère général ne devraient que baisser par les efforts que nous produisons sur nos achats. Les subventions du CCAS devraient être stabilisées après une forte hausse en 2014, les subventions devraient visiblement rester stables, en tout cas ne pas augmenter, si nous nous en tenons à la politique qui a été affichée ce soir et l'intérêt de la dette devrait diminuer, étant donné que nous réduisons notre endettement moyen. Du coup, il reste un point auquel il faut s'attacher pour réussir à maîtriser nos dépenses : ce sont ces charges de personnel. C'est le point sur lequel nous devrons faire porter notre attention pour calculer et préparer notre budget 2015. Finalement, les dépenses d'investissements sont un aspect qui revient, et il serait intéressant de savoir d'ores et déjà quels sont nos engagements pour les prochaines années et pour l'année prochaine. Pouvons-nous avoir des chiffres pour commencer la préparation du budget 2015 ? Merci. »

Monsieur le Maire : « *Merci. Monsieur BOUCHER.* »

Monsieur BOUCHER : « *Oui, Monsieur le Maire, juste un petit mot pour donner mon sentiment. Je ne vais pas reprendre les chiffres, puisque les chiffres des années passées ont été repris plusieurs fois.*

Juste un petit gag, pour dire que Monsieur MERMET n'a perdu aucune agilité d'esprit, un peu de mobilité temporaire, mais aucune agilité d'esprit, et nous nous en réjouissons.

Monsieur le Maire, vous êtes responsable de beaucoup de choses, je veux dire bien plus, bien plus haut et bien plus loin que vos responsabilités, qui restent quand même locales. Cela doit être votre étiquette politique qui vous fait porter l'ensemble de ces responsabilités. J'imagine que cela doit venir de cela. Je craignais que cela soit pire, mais vous avez été modeste dans vos remarques et n'avez pas dressé un tableau plus noir que nécessaire. Nous pouvons nous en réjouir tous ensemble. Je pense que nous sommes très nombreux à penser que cela serait mieux si les dotations forfaitaires ne baissaient pas, c'est sûr.

D'un autre côté, vous appelez vous-même à des économies de dépenses au niveau de l'État. Vous exprimez même qu'elles ne sont pas suffisantes puisque nous n'atteignons pas l'équilibre souhaité des 3 %. Comme nous pouvons le constater, annuler des dépenses, baisser des dépenses, c'est toujours extrêmement difficile et compliqué. Vous l'avez dit vous-même. Nous sommes attachés au niveau de la Ville - et j'ai envie de dire, Monsieur le Maire, que c'est un engagement qu'il nous faut prendre ici, et je pense que cela ne se traduit pas encore avec des chiffres puisque c'est au budget que ce le sera - mais nous sommes entrés dans une phase de sobriété que je ressens très fortement au niveau des services, sous la conduite de ma collègue Dominique LACHENAL, à la fois Adjointe au personnel et Adjointe aux finances. Je sens cette notion de sobriété comme étant partagée dans l'ensemble des services.

Monsieur le Maire, je pense que nous pouvons nous donner l'objectif de stabiliser les dépenses. Et plus précisément, puisque stabiliser les dépenses, cela s'appelle un peu de la langue de bois politique, nous ne devons pas avoir d'augmentation globale de nos dépenses. Cela veut dire que nous devons être en capacité d'absorber la nécessaire augmentation de certains services due à l'augmentation de la population. Je pense aux services scolaires, périscolaires, à la petite enfance, etc. Naturellement, nous prenons davantage d'enfants à la restauration scolaire, nous recevons davantage d'enfants dans les écoles - cela augmente mathématiquement - nous recevons davantage d'enfants au périscolaire et nous devons être en capacité d'absorber cette nécessaire augmentation par l'optimisation des dépenses de fonctionnement d'autres services.

Je pense que c'est un engagement que nous pouvons tenir. Je l'espère, je n'ai pas les chiffres. Bien entendu, tout est à affiner et à faire, mais il me semble que l'état d'esprit fait que nous devrions arriver à une stabilisation de ces dépenses, c'est-à-dire pas d'augmentation globale.

Ensuite, concernant nos recettes, je pense que nous avons des recettes qui baissent. Cela a été exprimé, les dotations forfaitaires de l'État sont en baisse assez importante. Par contre, nous avons d'autres recettes telles que l'évolution des bases due à l'augmentation de la population, les fonds frontaliers qui ont augmenté, et il y a la bonne santé du casino. Nous pouvons nous interroger : pourquoi y a-t-il une bonne santé du casino ? Mais il y a cette bonne santé du casino qui fait que certaines augmentations devraient compenser la baisse de DGF.

Je pense donc que notre autofinancement pourra rester important, je l'espère, avec un emprunt modéré, parce que je pense qu'il est nécessaire. Avez-vous vu les tableaux ? Nous avons des possibilités d'emprunts importantes, mais je pense qu'il ne faut pas manger tous les fruits le même jour. Nous devons être modérés et équilibrés dans l'ensemble de nos possibilités. Cela devrait quand même nous laisser la possibilité d'un investissement important sans, bien entendu, augmenter les impôts des Annemassiens. Concernant les objectifs, puisque c'est un peu moi qui fait les grosses dépenses d'investissement, je pense que nous devons en avoir pour un minimum de 12 millions d'euros en termes d'opérations d'équipement. Si cela pouvait atteindre 13 millions d'euros, notre dette aurait un peu moins de cheveux blancs et moi aussi. Mais je pense que cela reste quand même une somme extrêmement importante et je crois que nous pouvons tenir cela.

Comme Monsieur MERMET l'a dit, ces dernières années, effectivement, nous avions des dépenses qui augmentaient plus vite que les recettes. C'est vrai et c'est quelque chose qui n'est pas très sain. Il est souhaitable et pas impossible que nous inversions cette tendance cette année. Monsieur le Maire et Madame LACHENAL, je vous engage, dans le budget que vous nous présenterez, à voir s'il ne serait pas possible de répondre à cette demande de Monsieur MERMET d'être en capacité d'inverser ce que nous appelons cet effet ciseaux, et d'avoir des dépenses qui augmentent moins vite que les recettes, ce qui constitue une bonne situation budgétaire.

Si Monsieur BENOIST était là, mais il n'est pas là ce soir, il nous dirait que c'est parce que nous avons la chance d'avoir un casino, des fonds frontaliers, etc. et que si nous n'avions pas cela, nous serions beaucoup plus en difficulté. Et il aurait raison. Si nous n'avions pas cela, nous serions beaucoup plus en difficulté. Nous ne serions pas en zone frontalière, nous serions dans un contexte différent.

Mais dans le contexte présent, avec la sobriété et le maintien des équilibres que nous avons toujours visés et que nous souhaitons avoir encore davantage dans cette situation qui est un petit peu plus compliquée budgétairement, il me semble que nous pouvons avoir un budget tout à fait satisfaisant d'un point de vue de l'équilibre dépenses/recettes. Je voudrais juste dire à Monsieur BOGEAT que la ville d'Annemasse est exemplaire en termes de commande publique, et je l'affirme. Ici, c'est une opportunité pour nous améliorer encore, mais cela ne veut pas dire que nous devenons exemplaires.

À partir du moment où je vous ai proposé d'adhérer à cette association, nous sommes exemplaires. Monsieur BECQUET, qui dirigeait précédemment la Commission d'appel d'offres, était quelqu'un d'extrêmement rigoureux. C'est moi qui dirige cette Commission d'appel d'offres maintenant. Je ne sais pas si je suis aussi rigoureux que Monsieur BECQUET mais j'essaye de l'être, et en tout cas, vous avez ici deux élus, qui sont Monsieur MERMET et Monsieur GACONNET, qui y participent. Je crois que je ne les ai jamais entendus faire le moindre reproche, ni dans le mandat précédent, ni dans celui-ci, sur la commande publique, sur notre honnêteté et notre gestion de l'argent public. »*

* Ndlr : (cf. point n° 1 - Adhésion de la Ville à l'Association des Acheteurs Publics)

Monsieur le Maire : « *Merci. Monsieur AEBISCHER.* »

Monsieur AEBISCHER : « *Merci. Je voulais me joindre à Monsieur MERMET pour remercier Madame LACHENAL de la clarté de ses précisions, et reprendre une expression de Monsieur MERMET qui a dit que le gouvernement n'était pas « dans les clous ». C'est son avis. Je dirais que c'est quelque peu hors sujet, mais enfin, vous avez expliqué pourquoi vous l'avez dit. Personnellement, ce qui m'intéresse, c'est qu'au niveau local, je trouve que l'utilisation « dans les clous » est très bonne. Je pense que le budget que nous préparons et les chiffres qui nous ont été montrés montrent que nous sommes « dans les clous » au niveau d'Annemasse.*»

Monsieur le Maire : « *Merci. Madame LACHENAL, pour quelques précisions.* »

Madame LACHENAL : « *Je voulais juste revenir un peu sur les points évoqués par Monsieur BOUCHER : comment faire en sorte que les dépenses de personnel n'explosent pas et soient maîtrisées ?*

Les actions qui sont mises en œuvre, depuis quelques mois déjà, ne peuvent pas donner des résultats tout de suite. Cela nécessite de maîtriser les dépenses de personnel au-delà des éléments qui nous sont imposés, qui sont des augmentations sur lesquelles nous n'avons pas d'influence. Cela nécessite évidemment des réformes, enfin en tout cas des actions structurelles en interne. Ce sont donc des choses qui portent leurs effets à plus long terme. Nous ne pouvons pas les voir immédiatement mais elles sont en cours, et elles produiront leurs effets. Je rappelle la mutualisation qui portera bientôt ses

fruits, et je rappelle aussi des actions qui peuvent être mises en œuvre, qui nous sont proposées, qui ne sont pas encore décidées mais qui pourront peut-être à terme être intéressantes, sur des partages de services et, toujours en interne, par exemple un travail à faire sur les parcours de compétences de nos agents et sur la performance. Ce sont donc des éléments qui porteront leurs fruits peu à peu et qui ne sont pas visibles immédiatement. »

Monsieur le Maire : « *Je vous remercie. Madame DURET-NASR.* »

Madame DURET-NASR : « *Je rappelle notre question concernant les taux d'intérêt des emprunts.* »

Monsieur le Maire : « *Mais je n'ai pas encore répondu.* »

Madame DURET-NASR : « *Parfait.* »

Monsieur le Maire : « *Merci Madame DURET-NASR. Je vous remercie pour vos questions, et pour la qualité du débat.*

Je crois que nous sommes tous conscients de l'importance des débats budgétaires dans la période que nous vivons, et je pourrais d'ailleurs revenir sur deux mots qui, me semble-t-il, devraient qualifier l'élaboration du budget à venir et des budgets futurs.

J'en emprunte un à Monsieur MERMET, et l'autre à Monsieur BOUCHER : il s'agit des mots « vigilance » et « sobriété ». Je crois qu'en matière de budget, nous devons être très vigilants, très attentifs, et que nous devons faire preuve de sobriété dans l'ensemble des choix qui seront faits, et c'est ce que nous allons essayer de construire à partir des réalités que Madame LACHENAL vous a présentées.

Alors, il est vrai que Monsieur MERMET n'a pas pu s'empêcher d'avoir un regard national, je le comprends et je lui dirai, avec le sourire, que ce n'est pas avec vos remarques que la France va retrouver confiance. J'ajouterai que je suis aussi quelquefois étonné du lien que vous faites, pour appuyer vos argumentations, avec la gauche de la gauche.

Ceci étant, je voudrais revenir sur un point qui me semble essentiel, parce que nous sommes tous concernés par cela : comment arriverons-nous à réduire le déficit public ? Bien évidemment, nous sommes tous contraints d'agir en vue de cette réduction des déficits publics. Alors j'écoute aussi, je lis, je suis un peu l'actualité : aujourd'hui, on critique le gouvernement parce qu'il a décidé d'environ 50 millions d'euros, ou au moins 45 millions d'euros, d'économies pour combler le déficit public. Si j'écoute l'opposition, elle parle de 150 millions d'euros. Elle dit que 50 millions d'euros, ce n'est pas assez, elle dit qu'il faut 150 millions d'euros. Si nous faisions 150 millions sur une année, combien faudrait-il retirer des dotations de fonctionnement des collectivités locales ?

Ce sont des questions que nous ne pouvons pas ne pas nous poser à un moment ou à un autre. Certes, nous pouvons faire d'autres économies, j'en suis conscient, mais nous serions obligés de diminuer encore les dotations des collectivités. Il faut donc éviter les uns ou les autres de tomber dans la contradiction, c'est-à-dire de demander à la fois des économies, à la fois des efforts, et puis de dire, quand cela nous touche, ou quand cela touche une activité dont nous sommes responsables : « Surtout pas, il ne faut pas y toucher ».
Je crois que la solidarité nationale, en matière financière, passe aussi par cela et j'ai confiance dans l'efficacité des mesures prises, qui devraient, je l'espère, du fait des décisions qui seront enfin prises par la banque européenne dès ce jeudi, améliorer la situation et relancer la croissance dans toute l'Europe. Je crois que l'enjeu est à ce niveau-là. Et puis, vous le savez bien, j'y reviendrai dans un instant, nos amis suisses avaient une croissance à 2 %. Aujourd'hui pour 2015, dans les conditions que nous connaissons, ils prévoient 0,5 %. Vous voyez que d'une année à l'autre tout cela peut beaucoup changer, les conditions peuvent évoluer. Nous, responsables élus, dans ce contexte-là, nous avons à avoir dans le domaine qui nous incombe, la politique la plus rigoureuse et la plus sobre possible.

Avant de revenir sur le fond et de voir les engagements que nous pouvons prendre - je partage bien évidemment les propositions qui ont été faites par Monsieur BOUCHER, et qui ne sont pas contradictoires d'ailleurs avec ce qui a été dit par ailleurs - je voudrais revenir sur quelques questions et apporter des réponses rapides.

D'abord, ne revenons pas sur l'année 2013, Monsieur MERMET. Année préélectorale, bien sûr, mais aussi année où toute une série de grands projets arrivait à leur terme. Et nous payons les factures à la fin, quand les projets se terminent. C'est donc tout naturellement à ce moment-là que les dépenses d'investissements ont été importantes, et nous avions anticipé ces dépenses d'investissement, en étant mesurés pendant les années précédentes. Nous voulions justement que les travaux soient terminés avant la période électorale.

Les taux d'intérêt sont une excellente question. Aujourd'hui, les taux d'intérêt qui atteignent ce niveau-là sont dus à des taux anciens qui ont déjà été affinés parce que nous travaillons en permanence avec nos banques. Je peux vous dire que la durée moyenne des emprunts qu'il nous reste à rembourser est de 7,8 années. Et vous l'avez vu sur le document, nos prévisions d'emprunts tablent sur 2,5 ou 2,7 %, et nous pouvons espérer quelquefois moins. Croyez bien que nos services travaillent ici aussi avec beaucoup de rigueur pour contracter des emprunts dans les meilleures conditions. Et à ce sujet, je voudrais quand même vous le dire : nous sommes relativement décontractés autour de cette table quand nous parlons des emprunts parce que nous n'avons aucun emprunt toxique, aucun emprunt basé sur le franc suisse. Imaginez que nous

ayons eu un emprunt qui fasse référence au franc suisse. Ce soir nous serions peut-être en train de nous poser des tas de questions, et d'un seul coup, notre dette aurait augmenté de plusieurs centaines de milliers ou de millions d'euros. Réjouissons-nous donc qu'à aucun moment l'équipe précédente, comme celle que je conduis depuis 2008, n'ait eu la tentation d'aller vers des emprunts structurés. C'est comme cela qu'ils s'appellent. Ce sont des emprunts qui s'avèrent très toxiques aujourd'hui. Et vous avez entendu comme moi qu'il y a des maires qui ne sont d'ailleurs pas toujours responsables, parce que cela s'est passé avant eux. Certains maires sont très inquiets aujourd'hui. Voilà donc pour notre politique d'emprunts.

J'ai une autre réponse rapide. Madame LACHENAL l'a dit, mais je tiens à répéter qu'il n'y a pas de corrélation directe entre les amendes, les contraventions à Annemasse et le retour fait par l'État. Mais il y en aura à partir de 2016, quand la loi aura changé. Mais pour l'instant, il n'y en a pas. C'est un calcul qui est fait en fonction de la population notamment. Nous ne mettons donc pas des PV pour avoir davantage de recettes. La Police Municipale met des PV parce qu'il y a des gens qui ne respectent pas les règles de fonctionnement et un certain nombre de lois.

Monsieur BOGEAT a évoqué la compensation intercommunale. Monsieur BOGEAT, vous savez sans doute, ou vous allez l'apprendre, qu'un transfert de compétences se fait dans le cadre de la loi, dans le cadre d'une structure, enfin d'un fonctionnement que nous appelons la CLECT. Ainsi, quand nous transférons la compétence, la collectivité qui avait la compétence transfère en même temps le financement de cette compétence. Par exemple : les 4 ou 5 clubs sportifs dont la compétence a été transmise à l'Agglo étaient subventionnés par la ville d'Annemasse. Du reversement de la compensation intercommunale sera déduite la somme des subventions que la ville d'Annemasse donnait jusqu'à l'année dernière à ces clubs. C'est la loi, c'est la règle. Voilà pourquoi la compensation sera diminuée, c'est simplement le jeu des transferts de compétences. Et puisque nous parlons de l'Agglo, je crois que dans le travail que nous aurons à faire, avec des effets qui ne sont pas immédiats, mais qui sont des effets à moyen ou long terme, tout le travail en cours de mutualisation devrait nous permettre un certain nombre d'économies d'échelles, y compris en matière d'achat, parce qu'ici aussi nous pouvons mutualiser un certain nombre de choses, et c'est bien le processus qui est engagé.
Aujourd'hui, en Bureau Communautaire, nous avons validé le fonctionnement de treize groupes de travail animés par les DGS des différentes communes et de l'agglo, et les chefs de service. Ces 13 groupes doivent en deux mois nous rendre des pistes de mutualisation concrètes pour que notre plan de mutualisation de l'Agglo soit disponible dans les mois qui viennent. Ce processus est engagé et nous espérons tous qu'il donnera des résultats positifs.

Il y a encore un point : il a été dit à juste titre qu'il y avait des investissements lourds tels que le pôle multimodal et qu'il faudrait peut-être les étaler dans le temps. Oui, bien évidemment, certains investissements sont prioritaires et ils étaient dans le programme que les Annemassiens ont approuvé, et c'est en fonction de nos capacités d'investissements que nous les réaliserons. S'il faut les étaler dans le temps, nous les étalerons, nous établirons des priorités. C'est aussi cela la vigilance et la sobriété. J'ai une remarque quand même : cela concerne en particulier, puisque Monsieur MERMET l'a cité, la gare, le pôle multimodal, les espaces publics, là où il y a des investissements importants. Par contre, sur la ZAC Étoile, étant donné que c'est une ZAC qui sera concédée, ce n'est pas la Ville, ni l'Agglo, qui vont supporter les dépenses essentielles. Ce sera bien sûr le concessionnaire, qui sera rémunéré par les investisseurs de cette ZAC.

Enfin, j'ai un dernier point, mais Madame LACHENAL l'a évoqué : il s'agit des personnels. Oui, nous devons faire mieux dans la maîtrise des dépenses de personnel. Mais faire mieux, cela veut dire que nous ne devons pas baisser la qualité des services. Faire mieux, cela veut dire que nous devons respecter le statut de la fonction publique. Faire mieux, cela veut dire qu'il y a de vrais besoins qui existent, et que nous avons, je crois, votés à l'unanimité. Par exemple, le nombre de policiers municipaux a augmenté. Cela a un coût, cela fait partie des personnels. Qui, dans cette salle, a voté contre ? Personne ? Heureusement. Voilà, c'est la conséquence d'un certain nombre de choses. C'est un exemple mais je pourrais en citer un autre. Tout le monde reconnaît que le nombre d'enfants est plus important, qu'il y a plus de classes. Et qui dit plus de classes, dit des frais de fonctionnement supplémentaires, et notamment des frais d'encadrement, les ATSEM pour l'école maternelle, le périscolaire... Voilà où l'on trouve les augmentations de personnels. Cela n'empêche qu'il faudra faire mieux et c'est l'un des défis que nous devrons relever.

Une fois ces différents points abordés, je voudrais détailler les grands axes qui doivent, selon moi, définir ce que doit être notre budget 2015 et les budgets qui suivent.

Je voudrais d'abord dire que le tableau des indicateurs financiers qui vous a été présenté, comparés aux autres villes moyennes, est un tableau rassurant. C'est un tableau rassurant qui nous donne des marges de manœuvre. Il ne nous donne pas des marges énormes, mais il nous donne des marges de manœuvre, et en particulier notre capacité d'emprunts reste réelle. Monsieur BOUCHER a insisté, à nous de bien l'utiliser de manière à ne pas nous mettre dans le rouge.
Puis, je voudrais quand même dire une chose. Je reprends le document. Nous sommes par exemple sur les « Dépenses d'équipement / Recettes de fonctionnement » classés première ville moyenne de France. C'est-à-dire que nous avons été capables de faire des efforts extrêmement importants en investissements, tout en ne dégradant pas notre encours de la dette, ou l'annuité de la dette, par rapport à l'épargne brute ou aux recettes de fonctionnement.
Ce tableau est extrêmement enrichissant et il nous rassure.

En plus de cela, je fixerai trois grands objectifs pour le budget. Le premier, et je reprends ce que disait Monsieur BOUCHER, est d'arriver à ce que l'effet ciseaux se passe dans l'autre sens, si j'ose dire, dans le bon sens, c'est-à-dire que les dépenses n'augmentent pas plus vite que les recettes. Il faut que nous retrouvions ce rythme où l'augmentation des recettes est supérieure à l'augmentation des dépenses. Et il faut que les courbes se croisent. Peut-être que cela interviendra cette année, peut-être que ce sera l'année suivante, mais nous devons tendre véritablement vers cet objectif. Quand nous parlons de « sobriété », nous devons aussi faire des économies. Et je peux vous dire que le budget se prépare avec des consignes extrêmement strictes aux services, en particulier sur le fait que si nous voulons maintenir des capacités d'autofinancement et donc d'investissement, sans dépasser ce qui sera convenable en termes d'endettement, il nous faut faire des économies, et il ne faut pas augmenter, globalement, nos dépenses.

Dépenses de fonctionnement général : objectif 0 % d'augmentation. Je ne sais pas si nous y arriverons, mais nous tendrons vers cela. C'est un objectif que nous devons et que nous pouvons nous donner, tout en sachant qu'il y a des services à rendre à la population. Celle-ci augmente, il y a donc toujours plus de services, et nous ne devons pas baisser la qualité du service. Conclusion : ce n'est pas facile. Il y a du travail à faire, il y a des équilibres à trouver, des domaines dans lesquels nous faisons plus d'économies que dans d'autres et des domaines dans lesquels nous dépenserons davantage, parce qu'il le faudra. Tout cela est une question qui est aujourd'hui en préparation et que nous essaierons de vous présenter lors du débat budgétaire le mois prochain. Et c'est dans ce cadre-là que se met en place tout le travail sur les charges de personnel dont Madame LACHENAL vous a parlé.

Je reprends ce que disait Monsieur BOUCHER : il faut que tout cela nous permette de maintenir des capacités d'investissement importantes. Il faut que nous soyons au-dessus de 12 millions d'euros d'investissements. Encore une fois, grâce à un autofinancement important, avec des emprunts, mais modérés, de manière à ne pas augmenter l'encours de la dette.

Voilà trois objectifs extrêmement clairs que nous pouvons à mon avis tirer de ce débat budgétaire et qui devraient permettre, Madame LACHENAL, de construire le budget d'une manière dynamique. Voilà les éléments que je voulais apporter en conclusion. Je crois que nous avons des orientations assez intéressantes et que nous devrions pouvoir travailler et avoir un débat budgétaire le mois prochain qui enrichisse ces perspectives. Merci pour votre attention. »

Le conseil municipal,

- entendu la présentation des orientations pour l'année 2015 effectuée par Madame Dominique Lachenal, adjointe aux finances,
- après en avoir débattu,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de ladite présentation et des orientations qui seront retenues dans le budget primitif 2015.

Monsieur le Maire : « *Je vous propose donc de passer à la délibération suivante. C'est Madame LACHENAL qui poursuit parce que pendant que nous préparons le budget, les affaires continuent. Il faut donc qu'il y ait des mandatements aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.* »

3) Mandatement avant le vote du Budget Primitif 2015 - Dépenses d'investissement

Rapporteur : Madame Lachenal

Des crédits concernant la réalisation des travaux, des acquisitions foncières, ou des achats de fournitures de biens et services ont été ouverts au Budget 2014 et seront repris dans l'état des Restes à Réaliser 2014. Ils seront complétés par de nouvelles inscriptions au Budget Primitif 2015.

Or, le budget de la Ville n'étant pas voté dès le mois de janvier, il convient (afin de ne pas retarder les mandatements) d'autoriser Monsieur le Maire à « engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent » ; ceci, conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2015.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2015, notamment pour les comptes détaillés dans le tableau ci dessous.

Imputation	Intitulé	Montant en €
21568 020	Local boucherie Perrier – extincteurs	350
21578 821	Mobilier urbain + panneaux de police	10 000
2158 020	Bâtiments municipaux – pièces chauffage / sanitaire	5 000
2158 020	Bâtiments municipaux – 1 aspirateur à dos pour prêt	500
2158 821	Voirie - matériel technique	1 000
TOTAL CHAPITRE 21		**16 850**
2313 020	Bâtiments municipaux - interconnexion fibre optique	40 000
2313 020	CTM – nouvelle chaudières suite à panne	20 000
2313 020	Accessibilité bâtiments	10 000
2313 321	Bibliothèque P. Goy - rideaux	600
2313 322	villa du Parc - réfection toiture	3 000
2315 814	Eclairage public Quartier Cézanne – frais insertion	1 000
2315 822	Tous secteurs – entretien voirie	20 000
2315 822	Réfection tranchées + surlargeur concessionnaires	5 000
2315 822	Renforcement ilôts directionnels, giratoires, chaussées, trottoirs	7 500
238 01	Avances versées sur commandes d'immo. corporelles	100 000
TOTAL CHAPITRE 23		**207 100**
275 020	Dépôts et cautionnements versés – consignations	50 000
276358 824	Remboursement annuité à EPF	100 000
TOTAL CHAPITRE 27		**150 000**
2313 422 1028	Ferme Challut – fin de travaux	15 000
TOTAL OPERATION 1028		**15 000**
2313 213 1048	GS Camille Claudel – travaux	400 000
2313 213 1048	GS Camille Claudel – Frais insertion	1 000
TOTAL OPERATION 1048		**401 000**
TOTAL GENERAL		**789 950**

Monsieur le Maire : « *Vous avez le détail. Y a-t-il des questions sur ce rapport concernant les dépenses d'investissements ? Pas de questions particulières ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2015, notamment pour les comptes détaillés dans le tableau ci dessus.

Monsieur le Maire : « *Merci. En ce qui concerne le fonctionnement...* »

4) Subventions de fonctionnement à diverses associations - Mandatement des 3/12èmes

Rapporteur : Madame Lachenal

Madame LACHENAL : « *Pour le fonctionnement, nous sommes dans les mandatements que l'on appelle les 3/12èmes.* »

En attendant le vote du budget primitif 2015 par le conseil municipal et afin de permettre aux associations ci-après de fonctionner normalement, il est proposé au conseil municipal de leur verser les 3/12èmes de la subvention 2014, suivant le détail ci-après :

	Somme versée en 2014	Montant des 3/12ème à verser arrondi à l'euro le plus proche	Imputation
POLE SERVICES AUX HABITANTS			
SPORTS			
Office Municipal des Sports	17 840,00 €	4 460,00 €	6574/40
Office Municipal des Sports (poste secrétariat)	14 000,00 €	3 500,00 €	6574/40
Annemasse Basket Club	31 423,39 €	7 856,00 €	6574/40
CSO Ski	11 070,87 €	2 768,00 €	6574/40
Hand Ball Annemasse	27 303,29 €	6 826,00 €	6574/40
Rugby Club d'Annemasse	36 437,38 €	9 109,00 €	6574/40
Union Sportive d'Annemasse	24 745,37 €	6 186,00€	6574/40
Annemasse Volley 74	12 852,96 €	3 213,00 €	6574/40
Annemasse Ski Compétition	18 826,46 €	4 707,00 €	6574/40
Association Sportive des PTT d'Annemasse	14 665,82 €	3 666,00 €	6574/40
La Cible du Salève	13 499,59 €	3 375,00 €	6574/40
La Foulée d'Annemasse	31 445,89 €	7 861,00 €	6574/40
Judo Club d'Annemasse	17 617,63 €	4 404,00 €	6574/40
Association Sportive de Karting	9 918,69 €	2 480,00 €	6574/40
Moto Club d'Annemasse	24 509,13 €	6 127,00 €	6574/40
La Sentinelle	15 050,24 €	3 763,00 €	6574/40
Tennis Club du Salève	24 347,41 €	6 087,00 €	6574/40
Première Compagnie de Tir à l'arc d'Annemasse	21 825,93 €	5 456,00 €	6574/40
Vélo Club d'Annemasse	16 531,12 €	4 133,00 €	6574/40
Sous-total 1	**383 911,17 €**	**95 977,00 €**	
SOCIO-CULTUREL – PSH.3			
MJC Centre – subvention de fonctionnement ordinaire	279 166,00 €	69 792,00 €	6574/422-(11)
MJC Sud – subvention de fonctionnement ordinaire	402 400,00 €	100 600,00 €	6574/422-(12)
MJC Romagny – subvention de fonctionnement ordinaire	208 142,00 €	52 036,00 €	6574/422-(13)
Sous-total 2	**889 708,00 €**	**222 428,00 €**	
POLE RAYONNEMENT DE LA VILLE			
CULTURE			
Villa du Parc – Subvention de fonctionnement (hors subvention exceptionnelle)	135 000,00 €	33 750,00 €	6574/322
Sous-total 3	**135 000,00 €**	**33 750,00 €**	
ACTIONS PLURIVERSELLES			
EVENEMENTIEL ET FESTIF			
Lustig'Music – Subvention dédiée au Carnaval 2014	32 250,00 €	8 063,00 €	6574/024
Sous-total 4	**32 250,00 €**	**8 063,00 €**	
TOTAL	**1 440 869,10 €**	**360 218,00 €**	

Il est proposé au conseil municipal de verser aux associations ci-dessus les 3/12èmes de leur subvention 2014, conformément au tableau présenté.

La dépense en résultant, soit 360 218,00 € sera inscrite au budget 2015.

Monsieur le Maire : « *Avez-vous des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECIDE de verser aux associations ci-dessus les 3/12èmes de leur subvention 2014, conformément au tableau présenté.

Monsieur le Maire : « *Merci. Madame LACHENAL, nous en venons aux ressources humaines parce que vous avez aussi en charge les ressources humaines..* »

Madame LACHENAL : « *Je change de casquette.* »

Monsieur le Maire : « *Cela concerne les avancements de grade.* »

Ressources Humaines

5) Information au conseil municipal - Avancements de grade intervenus dans les trois années précédant la mise à la retraite des agents

Rapporteur : Madame Lachenal

Madame LACHENAL : « *Je n'ai pas grand-chose à dire parce qu'en l'occurrence, aucun agent n'a été concerné.* »

Conformément aux dispositions de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 – article 68 portant réforme des retraites, il est rapporté au conseil municipal les avancements de grade intervenus dans les trois années précédant la mise à la retraite des agents.

Ainsi, pour l'année 2014, aucun agent n'a été concerné.

Monsieur le Maire : « *Nous en prenons donc acte. Je ne vous demande même pas de voter.* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

PREND ACTE de ladite information.

Monsieur le Maire : « *Une modification du tableau des effectifs.* »

6) Tableau des effectifs – Modification

Rapporteur : Madame Lachenal

Afin de tenir compte de l'évolution de l'organisation des services de la ville d'Annemasse et en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

et afin de répondre à l'intérêt du service,

il est proposé au conseil municipal la modification du tableau des effectifs comme suit :

I – Création de postes

A temps incomplet

Adjoint technique de 1ère classe (82,86 %)	1 poste
Adjoint technique principal de 1ère classe (80 %)	1 poste

II – Suppression de postes

A temps complet

Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1 poste
Adjoint technique de 2ème classe	1 poste

Madame LACHENAL : « *Voilà, c'est un équilibre.* »

Monsieur le Maire : « *Nous sommes évidemment dans l'équilibre. Pas de questions ? Pas de votes contre ? Ni d'abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire : « *Merci Madame LACHENAL. Nous passons à deux acquisitions foncières. D'abord, rue du Planet, Monsieur BOUCHER.* »

POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE

Urbanisme et Travaux

7) Acquisition foncière - Terrain rue du Planet

Rapporteur : Monsieur Boucher

Monsieur BOUCHER : « *Vous avez ici sur l'écran la parcelle concernée par cette acquisition foncière, rue du Planet. Nous nous situons juste à côté des jardins familiaux.* »

La société SOGERIM projette la construction d'un immeuble d'habitation sur la parcelle cadastrée section A sous le numéro 2973, sise rue du Planet et mitoyenne aux parcelles communales cadastrées section A sous les n° 1057, 1060, 2967 et 4212 aménagées pour partie en jardins familiaux, stationnement et cheminement piétonnier.

Compte tenu du classement de cette parcelle en zone UD du PLU et afin de favoriser l'insertion urbaine du projet dans un environnement constitué de maisons individuelles comportant notamment des ouvertures en façade Est, il a été demandé au constructeur d'appliquer un recul de 20 mètres pour l'implantation du bâtiment par rapport à l'alignement de la voirie.

Monsieur BOUCHER : « *Je voudrais juste vous dire que d'une manière un peu incongrue pour notre PLU, cette parcelle est en zone UD, c'est-à-dire avec une possibilité de construction à 6 étages. Et nous nous sommes opposés à un projet de construction de 6 étages puisqu'il ne s'insère absolument pas dans le pavillonnaire. Nous avons opté pour une construction de type UC, c'est-à-dire à 3 étages, à 12 mètres de hauteur.* »

Ce recul permet de dégager un espace d'environ 376,64 m² en bordure de la rue du Planet que la SAS SOGERIM propose de céder à la ville d'Annemasse à titre gratuit à la condition de prendre en charge son aménagement.

Cette cession de terrain offre la possibilité de réaliser une placette, un square et 4 places de stationnement dans le prolongement des aménagements de liaisons vertes et des jardins familiaux dans le secteur du Planet. Elle permet également de récupérer la partie du terrain concerné par l'emplacement réservé n° 85 inscrit au PLU au bénéfice de la ville d'Annemasse pour l'élargissement de la rue du Planet.

Ceci étant exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir un terrain de 376,64 m² environ à soustraire de la parcelle cadastrée section A sous le n° 2973 appartenant à la SAS SOGERIM,

- de dire que la transaction foncière est consentie à titre gratuit, à charge pour la ville d'Annemasse de réaliser les travaux d'aménagement de l'espace public,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de la vente,

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2015.

Monsieur BOUCHER : « *Je voudrais féliciter à la fois l'atelier d'urbanisme et le service foncier patrimoine qui a trouvé une bonne solution et fait une excellente négociation foncière. Nous avons donc la possibilité de rendre encore plus agréables ces espaces qui sont déjà publics, les jardins familiaux, et la liaison piétonne. Cela complète donc bien cet aménagement, et cela nous permet, malgré un PLU qui n'était pas parfait sur cet endroit-là, d'avoir un projet de construction s'intégrant le mieux possible à son environnement.* »

Monsieur le Maire : « *Merci. Avez-vous des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?* »

Le conseil municipal,
- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECIDE d'acquérir un terrain de 376,64 m² environ à soustraire de la parcelle cadastrée section A sous le n° 2973 appartenant à la SAS SOGERIM,

DIT que la transaction foncière est consentie à titre gratuit, à charge pour la ville d'Annemasse de réaliser les travaux d'aménagement de l'espace public,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de la vente,

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2015.

Monsieur le Maire : « *Merci. Une autre acquisition foncière, cette fois rue du Vernand. Ce n'est pas très loin, mais ce n'est pas la même chose.* »

8) Acquisition foncière - Terrain rue du Vernand

Rapporteur : Monsieur Boucher

Monsieur BOUCHER : « *Vous connaissez tous le coteau du Vernand qui, petit à petit, nous appartient. Vous avez dû voir un ou deux endroits - il doit rester deux endroits, je crois – qui ne sont pas du tout entretenus parce qu'ils n'appartiennent pas encore à la Ville. Il s'agit de terrains en bandes, et il s'agit de racheter une des bandes de terrain qui est la propriété de Madame SEBERT.* »

Le projet global d'aménagement dénommé « Banlieue 89 », a conduit la commune d'Annemasse à porter son attention sur la reconquête des bords de l'Arve et sur la nécessité d'un traitement paysager de cette importante « porte » de ville par l'aménagement d'un vaste parc public. Ces dispositions ont été reprises dans les différents POS et PLU successifs sous la forme d'emplacements réservés inscrits au bénéfice de la ville d'Annemasse.

Le PLU en vigueur prévoit donc l'emplacement réservé n° 25 sur les terrains non encore acquis par la Ville dans le talus du Vernand. C'est le cas de la parcelle cadastrée section A sous le n° 1422 appartenant à Mme Colette SEBERT.

Une proposition d'acquisition tenant compte des spécificités du terrain et des transactions réalisées dans le secteur, a été faite à Mme SEBERT qui en a accepté les conditions :
- acquisition d'une emprise de terrain d'environ 1000 m² à prélever de la parcelle A 1422,
- prix : 30 €/m²,
- prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la ville d'Annemasse.

Ceci étant exposé,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir un terrain d'environ 1000 m² au droit de la parcelle cadastrée section A sous le n° 1422 appartenant à Mme SEBERT moyennant le prix de 30 €/m²,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de la vente,

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2015.

Monsieur BOUCHER : « *Ici aussi, c'est l'issue d'une négociation qui a été longue. Pour que certaines personnes acceptent que le prix à Annemasse ne soit pas partout à 400 euros le mètre carré, notamment quand ce n'est pas constructible - et c'était le cas ici -, il se passe quelquefois un peu de temps. Mais nous sommes arrivés à un accord qui correspond aux prix pratiqués pour ces achats, c'est-à-dire 30 euros le mètre carré.* »

Monsieur le Maire : « *Et vous voyez que la totalité du coteau est propriété de la Ville, là encore à une exception près. Si vous êtes allés vous y promener, vous avez pu voir que l'aménagement est aujourd'hui très agréable. L'idée-clé est de partir de la rue du Planet et d'avoir ce cheminement qui nous emmène jusqu'au casino, au bord de l'Arve, par le biais de ce talus du Vernand. Avez-vous des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECIDE d'acquérir un terrain d'environ 1000 m² au droit de la parcelle cadastrée section A sous le n° 1422 appartenant à Mme SEBERT moyennant le prix de 30 €/m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de la vente,

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2015.

Monsieur le Maire : « *Merci. Monsieur BOUCHER sur le PLU. L'approbation de la modification numéro 5.* »

9) Plan local d'urbanisme - Approbation de la modification n°5

Rapporteur : Monsieur Boucher

Monsieur BOUCHER : « *Suite à la décision du tribunal administratif, il nous faut retirer un certain nombre de modifications qui étaient prévues dans le secteur du Brouaz, mais le reste des modifications est évidemment possible à approuver, et c'est ce que je vous demande de faire ce soir. J'ai une longue délibération, je ne sais pas si je me lance dans la lecture.* »

Monsieur le Maire : « *Elle n'est pas si longue que cela.* »

La procédure de modification n°5 du PLU a été engagée par arrêté municipal du 19 septembre 2014. Par suite, il a été procédé à la mise à l'enquête publique du dossier de modification n°5 du PLU pendant une durée de 33 jours, soit du lundi 13 octobre au vendredi 14 novembre 2014 inclus.

La Cour Administrative d'Appel de Lyon a rendu un arrêt en date du 14 octobre 2014 portant sur une requête en annulation du jugement du Tribunal administratif de Grenoble, en faveur de la ville d'Annemasse, dans le contentieux qui oppose la commune à Monsieur Pierre Grandchamp – agriculteur. A l'origine, ce dernier avait contesté les délibérations portant approbation des révisions simplifiées n°1 et n°2 devant le Tribunal administratif de Grenoble car le classement des terrains qu'il occupe actuellement au Brouaz était modifié, passant ainsi d'une « zone à urbaniser » en « zone naturelle et en zone urbaine ».

L'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon en date du 14 octobre 2014 a annulé le jugement du Tribunal administratif du 30 mai 2013 ainsi que les délibérations du 21 avril 2011 approuvant les révisions simplifiées n°1 et n°2 du PLU.

Par voie de conséquence, cet arrêt impacte directement le contenu de la présente modification car certaines dispositions portaient sur le secteur du Brouaz. Principalement, cette annulation entraîne un retour d'une partie du Brouaz, classée en zone Nat2 (naturelle) par la révision simplifiée n°1 et d'une autre, classée en Uca (urbaine) par la révision simplifiée n°2, **en zone AU (à urbaniser)** du PLU approuvé le 24 janvier 2008. Le retour partiel au PLU de 2008 rend donc impossible la modification de la légende du document graphique du secteur Uca et du caractère de la zone UC (§ 3.2 et § 3.3.1 du dossier de modification 5), objet du dossier de modification 5 du PLU. Il en est de même pour la modification de l'article UC7-2 relatif au secteur Uca (§ 3.3.2 du même dossier de modification) qui devient inapplicable. Les autres points du présent dossier restent valables et peuvent faire l'objet de la présente délibération.

Concernant le déroulement de l'enquête publique, ledit arrêt de la cour d'Appel de Lyon a été annexé au dossier au début de l'enquête et une note explicative de Monsieur le Maire a été portée au registre d'observation mis à la disposition du public. Aucune autre observation n'a été inscrite sur le registre. Seuls deux courriers ont été adressés au commissaire enquêteur mais ces derniers n'entrant pas dans le champ de la modification n°5, il les a considérés comme irrecevables. Une seule visite a été enregistrée par le commissaire mais elle n'a pas donné lieu à la formulation d'observation. Enfin, cinq Personnes Publiques Associées ont fait parvenir en mairie un avis sans observation particulière.

En conclusion, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet de modification n°5 du PLU, assorti de quelques recommandations qui ne sont pas de nature à remettre en cause le projet.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13-1 à L.123-13-3, R.123-24 et R.123-25,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté municipal PAE1/ST/439580-9, en date du 19 septembre 2014 portant engagement de la procédure de modification n°5 du PLU,

Vu l'avis sans remarque particulière de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc en date du 23 octobre 2014,

Vu l'avis sans remarque de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en date du 14 octobre 2014,

Vu l'avis sans observation particulière d'Annemasse-Les Voirons Agglomération en date du 4 novembre 2014,

Vu l'avis sans observation de la Direction Départementale des territoires en date du 15 octobre 2014,

Vu l'avis sans observation du Conseil Général de la Haute-Savoie en date du 29 octobre 2014,

Vu l'avis favorable de la Chambre des Commerces et de l'Industrie de la Haute-Savoie en date du 3 novembre 2014,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 5 décembre 2014,

Vu le dossier de modification n°5 du PLU comportant un rapport de présentation, le règlement, le plan de zonage, la liste des emplacements réservés,

Considérant que le projet de modification n°5 du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.123-13-3 du Code de l'urbanisme,

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur au projet de modification n°5 du PLU,

Considérant que suite à l'arrêt de la Cour administrative d'Appel de Lyon, le paragraphe 3.2 – relatif à la modification de la légende du secteur Uca - et le paragraphe 3.3.2 – relatif à la suppression de l'article UC7-2 - n'ont plus lieu de figurer dans le projet de modification n°5,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification n°5 du PLU, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente délibération :

- **Conformément** aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera également publiée au recueil des actes administratifs ;
- **Sera tenue** à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme.
- **Sera transmise** à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

En application de l'article L123-15 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission au préfet dans les conditions définies aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur BOUCHER : « *Il nous reste deux emplacements réservés, notamment rue Jules Ferry. Vous avez pu les voir.* »

Monsieur le Maire : « *Avez-vous des questions complémentaires ou des remarques à faire sur cette modification ? Monsieur MERMET.* »

Monsieur MERMET : « *En résumé, nous revenons donc à la situation antérieure, la modification qui a été annulée par la Cour administrative d'appel, sauf sur une partie.* »

Monsieur BOUCHER : « *Je vais devoir tout recommencer.* »

Monsieur MERMET : « *Non, c'est bon.* »

Monsieur le Maire : « *Mais dans l'autre sens, si vous voulez, tout ce qui concerne l'arrêt de la Cour d'appel est retiré.* »

Monsieur BOUCHER : « *Il s'agissait de révisions précédentes, numéro 1...* »

Monsieur le Maire : « *Numéro 1 et 2.* »

Monsieur BOUCHER : . « *.. et numéro 2 sur le Brouaz. La Cour d'appel a donc repoussé ces révisions. Nous revenons donc à la situation précédente avec un classement en zone AU, à urbaniser. Je vous proposerai une modification dans le cours de l'année. Nous bougerons sans doute l'équilibre entre zone naturelle et zone constructible. Nous sommes en train de travailler sur ce point.* »

Monsieur le Maire : « *Nous reviendrons sur cette zone d'aménagement par une modification du PLU, en tenant compte de la décision de la Cour d'appel qui, il faut bien le dire, ne fait pas plaisir à tout le monde, notamment à certains propriétaires qui vont voir leurs terrains (qui étaient classés en constructibles pour une toute petite partie, mais classés quand même), redevenir non constructibles. Cela ne représente pas le même prix, mais nous appliquons la décision de la Cour d'appel. Et en plus, par rapport à l'objectif que nous poursuivons sur le Brouaz - qui est la réalisation d'un parc naturel à terme, je vous le rappelle - si l'exploitation agricole disparaît un jour, cette décision de la Cour d'appel ne nous gêne absolument pas.*

Nous aurons donc l'occasion de reparler de cet ensemble mais il était bon de ne pas bloquer tout le reste de la modification numéro 5. »

Monsieur BOUCHER : « *Bien sûr. De toute façon, c'était des détails sur ces zones.* »

Monsieur le Maire : « *Oui, Monsieur MERMET.* »

Monsieur MERMET : « *J'avais lu attentivement l'arrêt rendu par la Cour administrative d'appel de Lyon. Ce qui m'avait un peu inquiété dans cet arrêt, c'est que la motivation de la Cour était extrêmement générale. La lecture que j'en ai faite est que tous les terrains exploités par Monsieur GRANDCHAMP ne peuvent en aucun cas être considérés comme des terrains à bâtir et deviennent donc des terrains classés en zone agricole. En effet, la motivation de l'arrêt est de dire que, compte tenu de la surface qu'il exploite, si nous le privons, en cas de modification de zonage, d'une partie de cette superficie, le bail rural peut être résilié sans difficulté, ce qui n'est pas le cas quand on est en zone agricole.*
La lecture que j'en avais donc faite consiste à dire qu'en réalité la totalité des terrains actuellement exploités par Monsieur GRANDCHAMP ne pourront en aucun cas bénéficier d'un classement en zone constructible ou à urbaniser, étant observé d'ailleurs que, comme vous le savez, Monsieur GRANDCHAMP faisant l'objet d'une expropriation d'une superficie importante de terrain sur le territoire de la commune de Ville-la-Grand et Juvigny par le SIFOR (je crois que cela concerne plus de 6 hectares), cela va réduire de manière très importante la surface qu'il exploite. Par conséquent, quand nous lisons l'arrêt de la Cour administrative d'appel, nous avons l'impression que nous ne pouvons plus du tout toucher à cette superficie, du moins tant que l'exploitation agricole existe. »

Monsieur le Maire : « *Nous faisons la même lecture, mais j'ajoute un mot à ce que vous avez dit. Sur le plan agricole, il y a les terrains exploités légalement, c'est à dire les terrains qu'il a le droit d'exploiter de manière légale, et le terrain qui appartient à la Ville - et ici personne n'a jusqu'à maintenant remis en cause le fait que ce terrain est exploité sans titre ni droit – donc celui-là ne rentre pas dans le cadre de ce que vous dites de l'interprétation de l'arrêt de la Cour d'appel. En dehors de ce point-là, nous partageons cette interprétation. Monsieur BOUCHER, pas d'autres remarques ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE la modification n°5 du PLU, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire : « *Merci. Monsieur BOUCHER, puisque vous avez la parole, si vous voulez aborder le point supplémentaire qui était à l'ordre du jour, concernant les tarifs de l'aérodrome. Il s'agit d'une modification de forme.* »

POINT SUPPLEMENTAIRE AJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR

POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE

Urbanisme et Travaux

Aérodrome Marcel Bruchon – Approbation des tarifs pour l'année 2015 / Correction d'un tarif

Rapporteur : Monsieur Boucher

Monsieur BOUCHER : « *Il s'agit d'une toute petite modification puisque nous nous sommes aperçus, enfin l'exploitant de l'aérodrome s'est aperçu d'une erreur sur le prix pour la prestation de stationnement extérieur journalier des avions monomoteurs de passage. Ne me demandez pas de les décrire, j'imagine qu'ils ont deux ailes. C'est tout ce que je peux vous en dire.* »

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le conseil municipal a approuvé les nouveaux tarifs de l'aérodrome Marcel Bruchon pour l'année 2015 pour les avions de passage et pour les avions basés.

La relecture de la grille tarifaire par l'exploitant a mis en lumière une erreur de tarification pour les avions monomoteur de passage catégorie 1 & P pour la prestation stationnement extérieur journalier.

Le tarif n'est pas 23,72 euros TTC mais **11,23 euros TTC**. Il est en conséquence proposé d'adopter cette correction issue d'une erreur matérielle.

Monsieur le Maire : « *Pouvons-nous adopter cela à l'unanimité ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ADOPTE cette correction issue d'une erreur matérielle.

Monsieur le Maire : « *Merci. Madame CUNY, vous avez une demande de subventions concernant l'école Camille Claudel. Ce serait bien si nous pouvions l'obtenir.* »

10) Ecole Camille Claudel - Demande de subventions

Rapporteur : Madame Cuny

L'évolution démographique de la ville d'Annemasse a imposé la création d'un nouveau groupe scolaire sur le secteur de Romagny. L'établissement a été conçu suivant la démarche Haute Qualité Environnementale et regroupera dans un même ensemble de bâtiments compact :

- une école maternelle de 6 classes,
- une école primaire de 11 classes,
- un Centre de Loisirs Associé à l'École (CLAE),
- un restaurant scolaire,
- un gymnase de type C adapté aux besoins des scolaires et pouvant accueillir des compétitions de niveau départemental,
- une œuvre artistique faisant partie du bâtiment.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'architectes Ameller et Dubois. Les travaux ont démarré le 30 juin 2014 pour une durée de 21 mois. L'ouverture de l'école est prévue en septembre 2016.

Au stade du démarrage du chantier, le coût prévisionnel de l'opération est de 14 624 511 €HT, soit 17 549 413 €TTC.

La Ville a déjà sollicité des subventions auprès des organismes suivants :

- le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et la communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération, pour la construction du gymnase,
- la Région Rhône-Alpes (dossier en cours d'élaboration), pour l'œuvre artistique.

La Ville souhaite solliciter une aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Savoie, au titre de la création du CLAE, qui rassemble les fonctions d'accueil périscolaire et de centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la CAF et, plus généralement, auprès de tout autre organisme ou collectivité susceptibles d'apporter un soutien financier à la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

Monsieur le Maire : « *Pas de problème, nous demandons des subventions et nous espérons en avoir, y compris d'ailleurs la subvention du CNDS. Il est vrai que pour l'instant nous ne l'avons pas. Nous reviendrons à la charge pour obtenir quelque chose du CNDS. Pas d'oppositions, ni d'abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la CAF et, plus généralement, auprès de tout autre organisme ou collectivité susceptibles d'apporter un soutien financier à la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

Monsieur le Maire : « *Merci. Deux délibérations concernent le SYANE. La première porte sur l'infrastructure de télécommunications au quai d'Arve. Monsieur PEUGNIEZ.* »

11) Infrastructure de télécommunication quai d'Arve - Approbation du contrat de cession en faveur du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Rapporteur : Monsieur Peugniez

Dans le cadre d'aménagement de voirie, la commune d'Annemasse a posé des fourreaux PVC LST 42/45 quai d'Arve par anticipation, au cas où un besoin émergerait un jour sans avoir à reprendre la chaussée. **Monsieur PEUGNIEZ** : « *Et ce besoin émerge aujourd'hui.* »

Aujourd'hui, dans son plan de mise en place d'une boucle très haut débit stratégique entre le bassin genevois et le Chablais, le SYANE souhaite privilégier une utilisation des infrastructures de télécommunications existantes dans l'objectif de minimiser l'impact des travaux de génie civil et la gêne au trafic routier.

Dans ce contexte, le SYANE souhaite bénéficier de la cession de deux conduites PVC LST 42/45 sur un linéaire de 500 m permettant de finaliser son réseau quai d'Arve. Compte tenu de ces éléments, le SYANE sollicite la commune pour acquérir ces conduites.

Considérant la disponibilité des deux conduites PVC LST 42/45 quai d'Arve et la possibilité de les céder à titre onéreux au SYANE pour un montant de 25 000 €,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la cession à titre onéreux au SYANE de deux conduites PVC LST 42/45 sur un linéaire de 500 m permettant de finaliser son réseau quai d'Arve,

- de dire que la vente est consentie selon les dispositions du contrat de cession,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de la vente,

- de dire que la recette en résultant sera inscrite au budget 2015.

Monsieur le Maire : « *Merci. Voilà, il vaut mieux utiliser ce qui existe que de refaire des trous. C'est une bonne chose. Avez-vous des questions ou des remarques ? Un vote unanime ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE la cession à titre onéreux au SYANE de deux conduites PVC LST 42/45 sur un linéaire de 500 m permettant de finaliser son réseau quai d'Arve,

DIT que la vente est consentie selon les dispositions du contrat de cession,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de cession à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de la vente,

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget 2015.

Monsieur le Maire : « *Toujours le SYANE, mais cette fois, il s'agit de l'achat d'électricité et de services associés. En fait, c'est une manière, non pas de répondre, mais de montrer à Monsieur BOGEAT, par rapport à ses questions, qu'il y a déjà des groupements d'achats publics qui se font. Concernant l'électricité, Madame CUNY.* »

12) Achat d'électricité et de services associés - Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes coordonné par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

Rapporteur : Madame Cuny

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie, les conditions d'application des tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent. Conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie, les consommateurs finals d'électricité ne pourront plus bénéficier des tarifs réglementés de vente de l'électricité pour leurs sites souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA, à compter du 1er janvier 2016. En pratique, ce sont donc les actuels contrats au Tarif «Jaune » et au Tarif « Vert » qui sont concernés par cette échéance.
Les personnes publiques doivent désormais recourir aux procédures prévues par le Code des Marchés Publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.331-4 du Code de l'Energie. Dans le cadre de l'article 8 du Code des Marchés Publics, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteurs d'électricité, est un outil qui leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence.
Dans ce contexte, le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie), lui-même acheteur d'électricité, propose de coordonner un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

La convention constitutive du groupement de commande, adoptée par le SYANE le 21 novembre 2014, prévoit que le SYANE est désigné coordonnateur du groupement par l'ensemble des membres. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres.
Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier l'accord-cadre ainsi que le ou les marchés subséquents issus de cet accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

L'article 7 de la convention prévoit que la mission de coordonnateur est exclusive de toute rémunération. Toutefois, le coordonnateur est indemnisé des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière versée par les membres. Cette participation financière est fixée entre 5 € et 100 € par contrat selon le nombre de contrats prenant part à la consultation et selon la puissance des contrats. Le montant plafond, par membre, est fixé à 2 000 euros. La participation financière sera révisée conformément aux dispositions prévues dans la convention.

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4 et L.337-9,

Vu la délibération du SYANE en date du 21 Novembre 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville d'Annemasse d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 novembre 2014,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE le 21 novembre 2014,

- d'accepter les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7,

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

Madame CUNY : « *Le choix a été fait d'adhérer au SYANE pour ce marché d'électricité car il était très compliqué de lancer ces marchés à notre niveau, et parce qu'il y a différents tarifs, contrairement au gaz, beaucoup plus simple à gérer. Il était donc souhaitable d'adhérer au SYANE pour ce type de marché.* »

Monsieur le Maire : « *Annemasse Agglo a d'ailleurs aussi adhéré à ce marché pour l'électricité et le gaz.* »

Madame CUNY : « *Oui.* »

Monsieur le Maire : « *Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Des votes contre ? Des abstentions ?* »

Le conseil municipal,
- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 novembre 2014,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE le 21 novembre 2014,

ACCEPTE les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 7,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

Monsieur le Maire : « *Merci. Nous passons aux affaires scolaires avec l'intégration d'une nouvelle voie liée à la carte scolaire. Madame LOUNIS.* »

POLE SERVICES AUX HABITANTS

Affaires Scolaires

13) Carte scolaire - Intégration d'une nouvelle voie

Rapporteur : Madame Lounis

Par délibération du 18 septembre 2014, le conseil municipal a procédé à la dénomination d'une nouvelle voie dans le cadre de la promotion immobilière « Grand-Angle » située rue des Combes, afin de permettre la desserte de trois bâtiments d'habitation.

Cette nouvelle voie dénommée **Clos du cèdre bleu** viendra s'intégrer automatiquement dans la carte scolaire adoptée par délibération du conseil municipal du 23 février 2012 et sera ainsi rattachée au groupe scolaire Les Hutins.

Il est donc proposé au conseil municipal de l'incorporer dans la liste des noms des voies des secteurs des écoles publiques maternelles et élémentaires.

Monsieur le Maire : « *Voilà. C'est simplement une régularisation pour que les gens qui habitent Clos du Cèdre Bleu sachent où leurs enfants iront à l'école. Pas de problème ? Unanimité?* »

Le conseil municipal,
- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECIDE d'incorporer la nouvelle voie dénommée **Clos du cèdre bleu** dans la liste des noms des voies des secteurs des écoles publiques maternelles et élémentaires.

Monsieur le Maire : « *Merci. Puis une convention entre le collège Michel Servet et la Ville, concernant un assistant d'éducation en dehors du temps scolaire.* »

14) Assistant d'éducation en dehors du temps scolaire – Signature d'une convention entre le collège Michel Servet et la ville d'Annemasse

Rapporteur : Madame Lounis

Madame LOUNIS : « *Lors du conseil municipal du mois de décembre, nous avons présenté une délibération identique. Il s'agit ici aussi d'une convention entre le collège Michel Servet et la ville d'Annemasse pour compléter le temps de travail d'une accompagnante auprès d'enfants porteurs de handicaps.* »

Les conditions de recrutement et d'emploi des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) sont fixées par le décret n° 2014-724 du 27 juin 2014.

Compte tenu de la durée hebdomadaire du temps scolaire et du nombre annuel de semaines scolaires, les accompagnants des élèves en situation de handicap peuvent être amenés à exercer un service complémentaire hors temps scolaire, dans le cadre d'activités périscolaires, limité à la quotité horaire strictement nécessaire pour compléter leurs missions.

Dans le cadre de l'exécution de son contrat de travail en qualité d'accompagnante des élèves en situation de handicap, Madame ZIMIC Maja, AESH (ou son remplaçant) affectée à l'école Marianne Cohn maternelle est appelée à intervenir hors du temps scolaire, pour une durée de 60 minutes à la restauration scolaire, et ce 2 jours par semaine.

Une convention fixant le cadre d'intervention sur le temps périscolaire de cette professionnelle pour l'année scolaire en cours et jusqu'au 31 août 2015, est soumise à la Ville par son employeur, le collège Michel Servet.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention relative à l'exercice des fonctions d'assistant d'éducation en dehors du temps scolaire, concernant Madame Maja ZIMIC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Madame LOUNIS : « *Je voulais juste ajouter que pour nous, à la restauration scolaire, ce genre de renfort est très précieux puisque nous n'excluons pas du périscolaire les enfants qui sont porteurs de handicaps. Le fait d'avoir cette aide supplémentaire permet à nos animateurs d'être un peu soulagés et de se consacrer plus sereinement au groupe dont ils ont la charge.* »

Monsieur le Maire : « *Merci. Pas de remarques particulières ? Unanimité ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention relative à l'exercice des fonctions d'assistant d'éducation en dehors du temps scolaire, concernant Madame Maja ZIMIC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : « *Merci. Une dernière délibération, Monsieur LOUAAR, concernant l'adhésion de la Ville à la Fédération Française de l'Enseignement Musical.* »

POLE RAYONNEMENT DE LA VILLE

Affaires Culturelles

15) Adhésion de la Ville à la Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM)

Rapporteur : Monsieur Louaar

Monsieur LOUAAR : « *Il s'agit simplement pour la Ville d'adhérer à cette Fédération.* »

La Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM) a été créée en 1973.

Elle a pour objectif de promouvoir l'enseignement et la pratique de la musique, de la danse et du théâtre. Elle permet de fédérer les responsables des établissements pour dynamiser les échanges et harmoniser les programmes pédagogiques et pour sensibiliser les partenaires et les institutions à la valeur fondamentale de la pratique artistique.

La FFEM réalise en outre une liste nationale des oeuvres proposées aux examens des conservatoires et une banque de données des textes de Formation Musicale.

En adhérant à la FFEM, le conservatoire de musique peut bénéficier d'une réduction sur les droits à payer à la SEAM et à la SACEM.

A titre d'information, le coût pour la ville d'Annemasse pour l'année scolaire 2014-2015 s'élève à la somme de 300 € T.T.C., la facturation s'effectuant par tranches d'élèves.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à la FFEM à compter de l'année scolaire 2014-2015.

La dépense sera inscrite aux budgets du Conservatoire de musique – Imputation 6281/ 311.

Monsieur le Maire : « *Pour 300 euros. Pas d'oppositions, ni d'abstentions ?* »

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DECIDE d'adhérer à la FFEM à compter de l'année scolaire 2014-2015.

La dépense sera inscrite aux budgets du Conservatoire de musique – Imputation 6281/ 311.

Monsieur le Maire : « *Merci. Nous arrivons donc au terme de ce conseil municipal et je voudrais bien évidemment vous inviter aux vœux d'Annemasse Agglo, ce jeudi à l'espace Louis Simon à Gaillard. Je souhaite également vous inviter samedi à 11 heures à l'inauguration de la ferme Chalut à Romagny.*

Puis, je souhaiterais vous donner pour information les dates des trois prochains conseils municipaux : jeudi 19 février, jeudi 19 mars et jeudi 23 avril. Merci à tous. Bonne soirée. »

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,